



NOTRE PROJET « convoi 77 »

***CONCOURS NATIONAL de la RESISTANCE et de la DEPORTATION
2021 – 2022***

LA FIN DE LA GUERRE

–

***Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich
(1944 – 1945)***

PLAN

NOTRE PROJET « convoi 77 ».....	1
Qu'est ce que le « Convoi n° 77 » du 31 Juillet 1944 ?.....	3
Quelle est la situation du territoire français en juillet 1944 ?.....	4
Qu'est ce que le « Projet Européen Convoi 77 » ?.....	6
Notre démarche pour le projet « convoi 77 ».....	8
Organisation du travail Convoi 77.....	9
LAZARE LOMBROSO.....	11
Introduction.....	12
Son arrestation.....	14
Son parcours de déporté.....	16
Témoignage de Lazare LOMBROSO : son arrestation et sa déportation.....	19
Sa famille.....	25
Rapatriement et état de santé.....	29
Déporté politique pour motif racial - nos sources principales.....	31
ELIE NAHMIAS.....	34
Introduction.....	35
L'arrestation.....	37
Déportation.....	40
Retour et état de santé.....	44
Témoin au procès de Klaus Barbie : nos sources principales.....	47
ANNEXES.....	51
ANNEXE 1 Extrait de notre lettre de demande de rencontre à Monsieur Bloch.....	52
ANNEXE 2 la demande actuelle du titre de déporté politique.....	55
ANNEXE 3 carte umap Lazare Lombroso.....	57
ANNEXE 4 le témoignage de Lazare Lombroso.....	61
ANNEXE 5 LES SOURCES utilisées pour cette recherche.....	62
Les sources mises à disposition par « convoi77 ».....	62
Les sources pour Lazare Lombroso.....	63
Les sources pour Elie Nahmias.....	64
ANNEXE 6 Liste des élèves qui ont réalisé le travail (numéros d'anonymat).....	65

Qu'est ce que le « Convoi n° 77 » du 31 Juillet 1944 ?

Le **Convoi n° 77 du 31 Juillet 1944**, ou « convoi 77 », est le dernier grand convoi de déportation de Juifs parti du camp d'internement de Drancy pour la gare de Bobigny à destination du camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau.

Ce convoi, outre le nombre important de déportés et parmi eux d'enfants en bas âge, présente les caractéristiques de ceux qui ont été organisés dans l'urgence, face à la débâcle annoncée de l'armée allemande : les origines géographiques des déportés sont très variées (mais plus de la moitié est née en France) et certaines personnes (femmes de soldats, conjoints d'aryens, etc.) qui parfois ont été internées dans les camps satellites de celui de Drancy, dits « camps parisiens », avaient un statut qui les avait jusqu'alors protégés des « transports ».

1306 juifs sont déportés par ce convoi dont 324 personnes de moins de 16 ans. À la fin de la guerre, le 8 Mai 1945, seul 251 personnes ont survécus.

Quelle est la situation du territoire français en juillet 1944 ?

À partir de 1944, l'armée allemande subit de plus en plus d'opposition. D'importantes opérations militaires Alliées, comme le débarquement en Normandie (6 juin), permettent l'ouverture de nombreux fronts qui mettent en déroute l'armée allemande.



Illustration 1: le livre scolaire

Cette « Débâcle » peut s'expliquer par un mauvais commandement allemand et une mésentente parmi les hauts gradés. Suite à ces erreurs stratégiques, les allemands perdent du territoire et les rares contre-offensives menées par la Wehrmacht (armée régulière allemande) sont des échecs. Beaucoup d'Allemands sont fait prisonniers par les Alliés.

Les répressions nazies contre les civils, résistants et juifs s'intensifient. Ils continuent le massacre et la déportation des juifs au nom de leur idéologie raciste et antisémite, et restent convaincus de celle-ci jusque dans la défaite, sachant pertinemment que la victoire des alliés se profile.

Les derniers convois de déportés sont organisés dans l'urgence, mais avec toujours autant de convictions par les nazis. Les itinéraires sont modifiés à causes des percés alliés, l'armée n'étant plus en mesure de garantir la sécurité des convois.

Nous pouvons citer l'exemple du convoi du 11 août 1944 partant de Lyon, ralliant directement Lyon Perrache à Auschwitz via Natzweiler Struthof, car les camps de transit de la région parisienne ne sont plus accessibles.

Qu'est ce que le « Projet Européen Convoi 77 » ?

Afin de perpétuer leur mémoire et de connaître et faire connaître l'histoire des enfants, des femmes et des hommes qui ont été déportés par le convoi 77, une association est créée le 25 octobre 2014 à l'instigation de Georges Mayer, fils d'Alex Mayer, survivant du convoi 77.

Laïque et apolitique, l'association est constituée des familles et des amis de déportés, et de quelques-uns des survivants du convoi 77. Convoi 77 est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent participer ou soutenir son projet.

Le projet de Convoi 77 s'inscrit dans la démarche mémorielle qui entend redonner aux juifs victimes de la Shoah leur statut individuel d'être humain, singulier dans la multitude.

C'est ainsi que Convoi 77 agit sur deux plans :

- la collecte d'archives et de témoignages : Il s'agit d'un travail d'envergure, car, pour plus de 900 déportés de ce convoi, il n'existe aucun moyen direct pour retrouver des documents personnels et familiaux. Des biographies sont rédigées et mises en ligne sur le site de l'association, illustrées quand cela est possible par des photos et/ou des documents.
- Une contribution à la recherche et à l'enseignement de la Shoah auprès des jeunes Européens : Le « Projet européen Convoi 77 », dans sa recherche d'archives et de témoignages, associe des collégiens et lycéens, et leurs professeurs, des 35 pays d'où sont originaires les déportés du convoi 77. Dans de nombreux cas, des élèves de différents pays travailleront sur la biographie d'une même personne, ainsi, pour reconstituer le parcours d'une personne née en Pologne et arrêtée en France, des élèves polonais et français mettront, autant que faire se peut, leurs recherches en commun.

Ce travail de collation d'archives a pour objectif d'aider les jeunes à comprendre la réalité du phénomène concentrationnaire, tout en les confrontant à la complexité et aux difficultés auxquelles se heurtent les historiens.

Le « Projet européen Convoi 77 » a été lancé officiellement en avril 2015, à la Maison de France en Israël, en présence de dix-neuf ambassadeurs et représentants d'ambassades étrangères, et, en France, le 27 janvier 2017 par la ministre de l'Éducation. Le Projet Convoi 77 est soutenu, notamment, par l'Union européenne, la Fondation pour la mémoire de la Shoah, le mémorial de la Shoah, la mairie de Paris, l'OSE, les Fils et filles de déportés juifs de France et plusieurs ministères français et associations.

L'association réalise un travail systématique de recherche documentaire auprès des centres d'archives français et internationaux susceptibles de détenir des documents (souvent inconnus ou inexploités) concernant les déportés du convoi, avec des partenaires tels que Le Mémorial de la Shoah, les Archives nationales, le ministère des Armées (Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC), Caen et Vincennes) ou les archives de la préfecture de police de Paris¹.

1 Voir annexe « les sources »

Notre démarche pour le projet « convoi 77 »

Durant l'été 2021, un élève a regardé une vidéo de *Hugo Décrypte*, un journaliste très présent sur les réseaux sociaux qui s'est fait connaître auprès des jeunes pour partager l'actualité. Mi-juillet il a publié une vidéo en compagnie de Esther Senot. Cette vidéo qui nous a beaucoup touchée, suite à cela nous en avons discuté avec un petit groupe de la classe.

<https://www.youtube.com/watch?v=oVKvANwNlU>

Ayant la volonté d'en savoir plus, nous avons donc décidé d'en parler à la rentrée à notre professeure d'histoire. Après cette discussion, notre professeure nous a donc proposé de choisir entre plusieurs projets dont le projet « **Convoi 77** ». Il était évident pour nous de choisir le projet « Convoi 77 » car il s'agissait d'un beau projet collaboratif à toute la classe. Nous avons donc présenté ce projet à notre classe, qui s'est montrée très enthousiaste à l'idée d'y participer. Notre professeure a proposé le projet à son autre classe de 3eme, qui a été très intéressée également.

Ainsi, nous sommes deux classes de 3eme du même collège à participer au projet « Convoi 77 ». Chaque classe suit et reconstitue le parcours d'un déporté différent : Lazare Lombroso et Elie Nahmias.

De plus, au cours d'une réunion pour « Convoi 77 », notre professeure a rencontré un intermédiaire pour échanger avec Claude Bloch, qui faisait partie du Convoi 77. Nous lui avons donc rédigé une lettre (ci-dessous) pour solliciter son témoignage. nous avons rédigé cette lettre en collaboration avec eux.

M. Bloch a répondu favorablement à notre demande, cette réponse a suscité beaucoup de joie chez les élèves. Nous avons préparé des questions pour sa venue. Malheureusement en raison d'un problème de santé, Monsieur Bloch n'a pas pu venir témoigner dans notre établissement.

C'est également lors de cette réunion que notre professeure a pu nous organiser une visite du Mémorial de Montluc. C'est dans cette prison de la Gestapo que Claude Bloch a été enfermé.

Grâce au Mémorial de la Prison de Montluc nous avons pu réaliser des ateliers sur certaines familles qui ont été enfermées à Montluc. Mais également, dans notre établissement, nous avons pu suivre un atelier sur le Procès Barbie.

Organisation du travail Convoi 77

Pour notre dossier, nous avons réalisé une première séance où toute la classe a travaillé sur tous les documents. Nous avons ré-utilisé les techniques et outils présentés lors de l'atelier au Mémorial de Montluc.

Nous étions en salle informatique et avons pris connaissance de toutes les sources ainsi que de la vie de la personne dont nous devons reconstituer et raconter l'histoire.

Nous avons noté les informations sur un document tableau projeté. Nous avons également noté toutes les questions et interrogations.

Ci dessous, la fin de la 1ere séance pour la classe travaillant sur Elie Nahmias

Source	Nom Prénoms	Date et lieu de naissance	Adresse avant l'arrestation	Date d'arrestation	Circstances de l'arrestation	Motif de l'arrestation	Activités dans la résistance	Lieux d'internement	A-t-il été déporté? Si oui, à quelle date et dans quelle camp(s)	A-t-il survécu à la guerre?
Archive Ancker 6.3.3.2	Elie Nahmias	16 juin 1926 Lyon 8ème	21 rue Dumont	1944				Camp de Drancy	1944 Auschwitz Dachau	Oui
photo de sa cellule à Montluc	Elie Nahmias	1926	rue Victor Hugo	1er Juillet 1944	il déposait des pès pour un mouvement de résistance	Juif et résistant	Il était membre de la résistance	Transféré à Drancy 21 juillet 1944	31 juillet 1944	Oui
21-P-482-646-3	Elie Nahmias	16 juin 1926 à Lyon 8ème	65 rue Philippe Fabia							Oui
Archive Ancker 6.3.3.2	Elie Nahmias	16 juin 1926 à Lyon						Interné au camp de Drancy	Oui, Auschwitz en 1944	
Doc Comité internat. Croix-Rouge	Elie Nahmias	16.6.1926	21 rue Dumont	31 juillet 1944	(Dernière adresse connue)	Juif		Auschwitz Drang Gross-Rosen Dachau	13/09/44 → Auschwitz 28/01 → 4/02 Gross-Rosen 21 février → Dachau	Oui → libéré par l'armée Américaine

Pourquoi y a-t-il beaucoup de documents datés de 1942?
Qu'est ce que les numéros de dossier 2-1P (liste des déportés) pour l'administration?

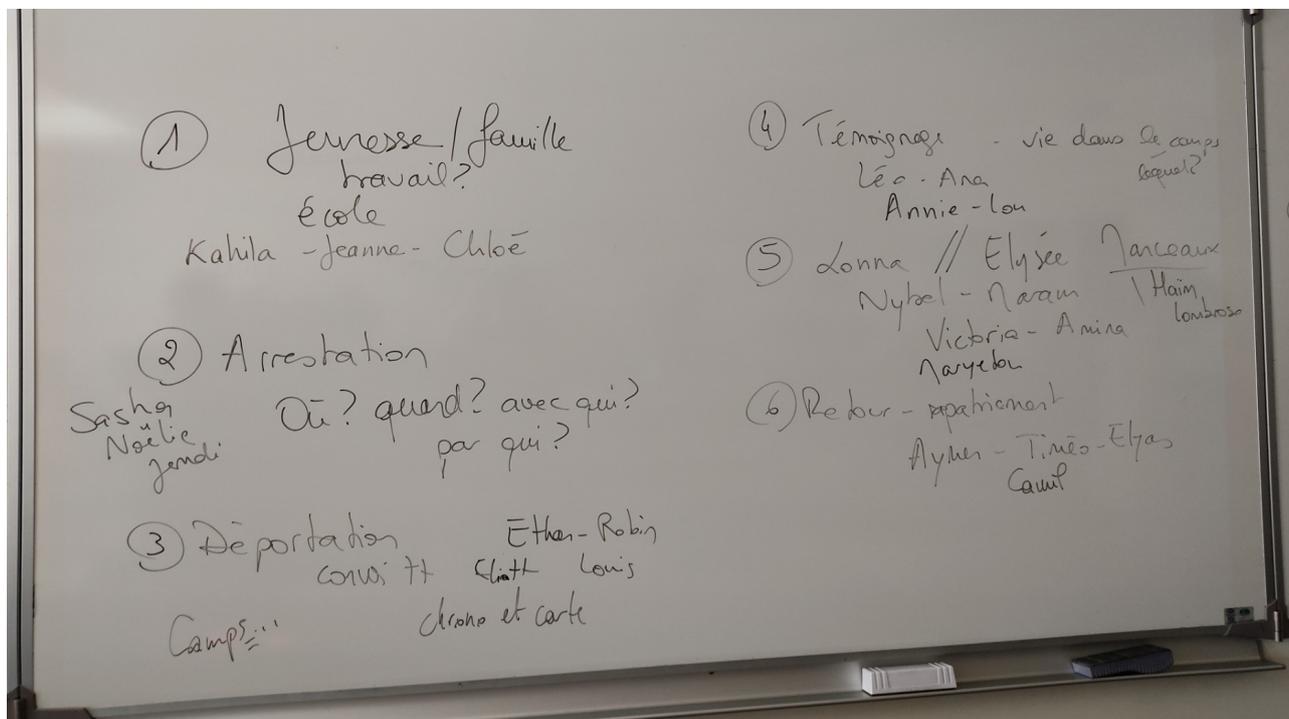
Pourquoi Elie Nahmias a-t-il la mention "mort en déportation" alors qu'il est né le 30/01/1926?

C'est qui « Nihdorf »

Source : Zugang von Gross-Rosen (Auschwitz)
Matricale: 139004

Dans une seconde séance, des groupes se sont formés afin de se spécialiser sur certains aspects de la vie et du parcours du déporté. Chaque aspect a été traité par un groupe. Cela forme la trame du dossier : chaque partie qui suivra a été faite par un groupe différent.

Ci dessous l'organisation du travail pour la classe travaillant sur Lazare Lombroso.



Deux heures de travail de groupes ont eu lieu en salle informatique. Tous les documents étaient disponibles sur le réseau du collège.

Il a fallu également s'informer entre les groupes pour s'échanger les informations. Notre professeure faisait aussi le lien entre les groupes et les informations des uns et des autres.

Un groupe a notamment envoyé un message aux Anciens Déportés d'Auschwitz pour un projet étudiant mais également pour obtenir des informations sur Lazare Lombroso, une réponse a été effectuée en Polonais. Par chance la mère d'un élève de ce groupe est traductrice ce qui a permis d'obtenir des informations. Cet élève du groupe a fait part de sa démarche à un autre professeur, passionné d'histoire, qui s'est porté volontaire, pour nous accompagner au Mémorial de la Prison de Montluc et également pour nous accompagner en Alsace pour un voyage sur la mémoire et la citoyenneté.

LAZARE LOMBROSO

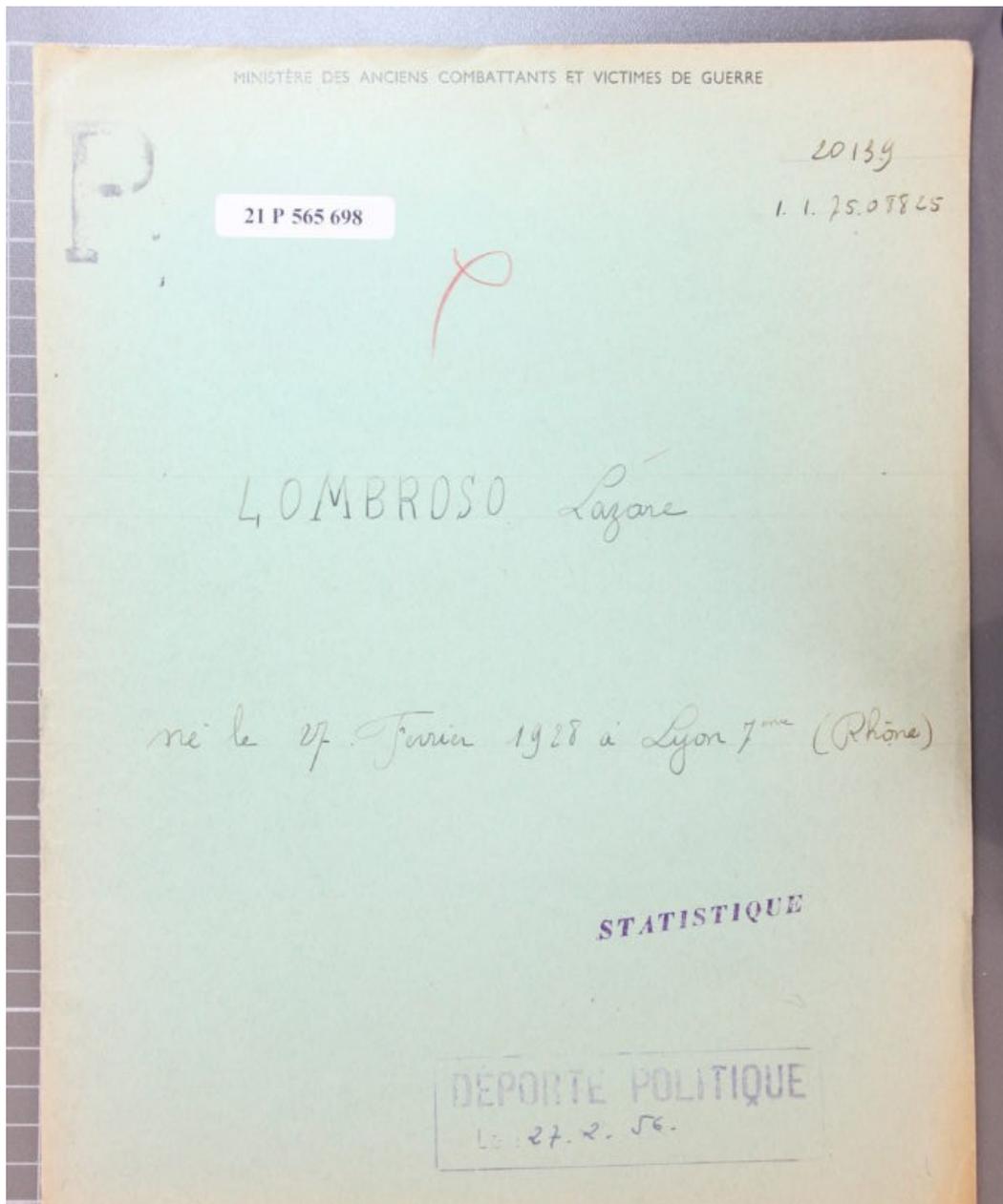


Illustration 2: DACCV

Introduction

Nous allons essayer de reconstituer le parcours d'un déporté juif de la Seconde Guerre mondiale du nom de Lazare LOMBROSO en utilisant au mieux les différentes sources à notre disposition.

Date de naissance :

Il est né le 27 février 1928 à Lyon 7^{ème} (Rhône) vers 6 heures du matin.

Famille :

Sa mère dénommée Lonna ou Louna LOMBROSO était juive et un père du nom Haïm LOMBROSO. Un témoignage indique une sœur également

Jeunesse :

La famille déménage à Paris au 4 rue Voltaire. Lazare était scolarisé à l'École primaire de garçons 4, avenue de Bouvines à Paris 11^{ème}.

Date d'arrestation :

12 avril 1944

Après sa déportation

Il a habité à Paris III (120 rue de Gurenne) où nous pensons qu'il a travaillé dans une réparation de fabrication ou dans une société de magazine.

Lazare Lombroso est fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 2016. Il est décédé le 28 septembre 2019 à Fontenay-sous-Bois. (<https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>)

Conclusion :

Nous n'avons pas plus d'informations à son sujet et les documents donnés ne nous ont pas permis de trouver davantage d'informations sur sa scolarité et sa jeunesse.



Illustration 3: DACCV

B-3851/Aus
Konzentrationslager Dachau Art der Haft: Sch F Jude Gef.-Nr.: 139587

Name und Vorname: LOMBROSO Lazare
geb.: 27.2.28 zu: Lyon
Wohnort: Paris
Beruf: Magazziner Rel.: r.k
Staatsangehörigkeit: Franz Stand: led
Name der Eltern: Haim uloma Aba F. Rasse: 1/2 Judo
Wohnort: Paris
Name der Ehefrau: Rasse:
Wohnort:
Kinder: Alleiniger Ernährer der Familie oder der Eltern:
Vorbildung:
Militärdienstzeit: von — bis
Kriegsdienstzeit: von — bis
Ortsee: Nase: Haare: Gestalt:
Mund: Bart: Gesicht: Ohren:
Sprache: Augen: Zähne:
Ansteckende Krankheit oder Gebrechen:
Besondere Kennzeichen:
Rentenempfänger:
Verhaftet am: 12.7.44 wo: Villepinte (S.O.)
1. Mal eingeliefert: 23.1.45 2. Mal eingeliefert:
verweisende Dienststelle: Vau. Ausch.
Grund:
Parteizugehörigkeit: von — bis
Welche Funktionen:
Mitglied v. Unterorganisationen:
Kriminelle Vorstrafen:
Politische Vorstrafen:
Ich bin darauf hingewiesen worden, dass meine Bestrafung wegen intellektueller Urkundenfälschung erfolgt, wenn sich die obigen Angaben als falsch erweisen sollten.
v. g. u. Der Lagerkommandant
KL 42/S.44 100.000

Illustration 4: ITS Bad Arolsen

KL. DACHAU T/D Nr.

LOMBROSO **Lazare**
N A M E Vorname

27. 2. 1928 **Lyon** **139587**
Geb.-Dat. Geb.-Ort Häftl.-Nr.

Häftl. Pers. Karte <input type="checkbox"/>	Mil. Gov. Quest. <input type="checkbox"/>	Dokumente	1
Effektenkarte <input type="checkbox"/>	Wald-Friedhof <input type="checkbox"/>	Inf. Karten:	
Effektenverzeichnis <input type="checkbox"/>	Todesmeldung <input type="checkbox"/>	Bemerkungen:	
Postkontr.-Karte <input type="checkbox"/>	Leichenschauschein <input type="checkbox"/>		
Schreibst.-Karte <input type="checkbox"/>	Zahnbehandlungskarte <input type="checkbox"/>		
Häftl. Pers. Bogen <input checked="" type="checkbox"/>	Korrespondenz <input type="checkbox"/>		
Mühdorf-H.P.K. <input type="checkbox"/>	Röntgen-Kontrolle <input type="checkbox"/>		
Krankenblätter <input type="checkbox"/>			
Hospitalkarte <input type="checkbox"/>			
Geldverw.-Karte <input type="checkbox"/>			
Häftl. Unters. Bogen <input type="checkbox"/>			

Umschlag-Nr.:

39193

Illustration 6: ITS Bad Arolsen

B-3851/Aus
Konzentrationslager Dachau Art der Haft Sch. F. Jude Gef.-Nr. 139587

Name und Vorname: LOMBROSO Lazare
 geb.: 27-2-28 zu: Lyon
 Wohnort: Paris
 Beruf: Magaziner Rel.: r.k.
 Staatsangehörigkeit: Franz. Stand: led.
 Name der Eltern: Haim u. Irma ABAF Rasse: 1/2 Judo.
 Wohnort: Paris
 Name der Ehefrau: _____ Rasse: _____
 Wohnort: _____
 Kinder: _____ Alleiniger Ernährer der Familie oder der Eltern: _____
 ● **Vorbildung:** _____
 ● **Militärdienstzeit:** _____ von — bis _____
 ● **Kriegsdienstzeit:** _____ von — bis _____
 Größe: _____ Nase: _____ Haare: _____ Gestalt: _____
 Mund: _____ Bart: _____ Gesicht: _____ Ohren: _____
 Sprache: _____ Augen: _____ Zähne: _____
 Ansteckende Krankheit oder Gebrechen: _____
 Besondere Kennzeichen: _____
 Rentenempfänger: _____
 Verhaftet am: 12-7-44 wo: Villepente (S.O.)
 1. Mal eingeliefert: 23-1-45 2. Mal eingeliefert: _____
 ● **zuweisende Dienststelle:** Vom. Ansch.
 Grund: _____
 Parteizugehörigkeit: _____ von — bis _____
 Welche Funktionen: _____
 Mitglied v. Unterorganisationen: _____
 Kriminelle Vorstrafen: _____
 Politische Vorstrafen: _____

Ich bin darauf hingewiesen worden, dass meine Bestrafung wegen intellektueller Urkundenfälschung erfolgt, wenn sich die obigen Angaben als falsch erweisen sollten.

v. d. u. Der Lagerkommandant
4-

KL 42/344 200.000

Illustration 7: ITS Bad Arolsen

Nous avons aussi choisi ce document car il démontre la date ainsi que le lieu de son arrestation.

Son parcours de déporté

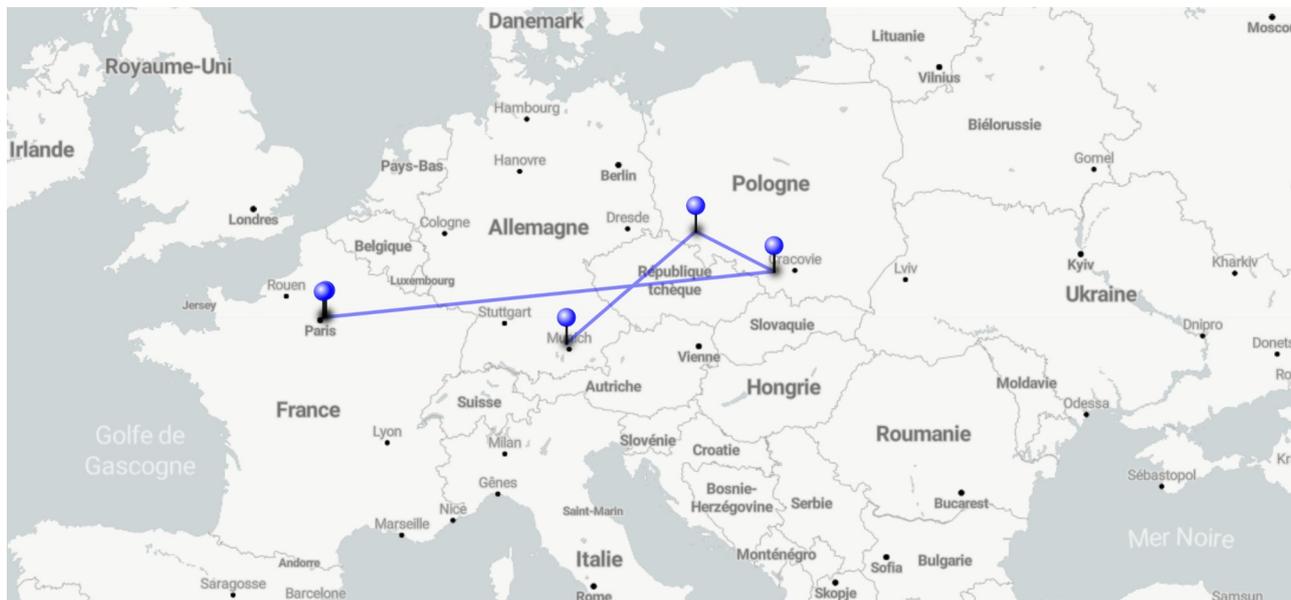
Lazare LOMBROSO a été arrêté par la police française (car considéré par les nazis comme un « 1/2 Juif ») à Villepinte le 12 Juillet 1944 en raison d'une dénonciation anonyme.

Il est arrivé au camp de transfert de Drancy le 15 Juillet 1944 sous le numéro 25187. La fiche de fouille de Drancy indique qu'il avait 24 francs sur lui qu'il a du laisser. Il est transféré le 31 Juillet 1944 vers le KL (KonzentrationsLager – camp de concentration en Allemand) Auschwitz. Il y arrive le 3 Août 1944 et se voit attribuer le matricule B-3851. Il y est « magazineur ».

Il est transféré en urgence le 28 Janvier 1945 vers le KL Dachau, où il arrive le 4 Février 1945, via le KL Gross-Rosen. Là-bas, il prit le numéro 139587. Libéré le 1er Mai 1945, il est rapatrié le 13 Mai 1945 et arrive en France le 17 mai 1944.

(source : Archives Arolsen-1162, DACCV - Dossier 21 P 565 698-9)

Nous avons réalisé une carte de son parcours sur un logiciel de cartographie libre.



Vous pouvez visualiser la carte et la légende² en suivant le lien :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/trajet-de-lazare-lombroso_730665#5/48.822/20.168

2 Des captures d'écran de cette carte, de ses légendes et illustrations cliquables se trouvent en annexe.

Lombroso	139587	sch	25
Lazare	Ototal	27.2.28	
Magazineur	Lyon		
28. Jan 1945	Auschw	Paris	
DELIVERED IN OUT-DETAIL BY U. S. ARMY		led.- r.k.Frz	
		B-3851	

Illustration 8: Archives du musée d'Auschwitz-Birkenau, Équipe du Bureau des Anciens Détenus, Ministère des anciens combattants et victimes de guerre / <https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>

Concernant le transfert en urgence du 28 janvier 1945 vers le KL Dachau, nous avons recherché et trouvé les informations suivantes :

Le KL Auschwitz fût libéré le 27 Janvier 1945 mais plusieurs documents dont des listes de transports du KL Auschwitz et du KL Dachau prouvent que Lazare LOMBROSO prit un train partit le 28 Janvier 1945. Plusieurs théories sont imaginables :

- la progression des Soviétiques dans le KL Auschwitz fût assez lente et la libération du camp aurai pu prendre plusieurs jours,
- à partir du 12 Janvier 1945, quand les Soviétiques ne fût plus qu'à 50km du KL Auschwitz, l'administration nazie aurai pu remplir les listes de transports avant la déportations des prisonniers ou les marches de la mort, ce qui signifierai que Lazare Lombroso aurai pu être déporté vers le KL Dachau avant le 28 Janvier 1945,
- l'Armée Rouge aurai pu réécrire tout les documents détruits pour faciliter le compte des prisonniers restants en datant les documents au 28 Janvier 1945 ;

En prenant compte le fait que dès 1945, l'administration des camps ne fût plus très efficace et que tous les dossiers importants, y compris les dossiers personnels des prisonniers furent détruits lors de la libération.

1 B-3851/Aus **2** **Konzentrationslager Dachau** Art der Haft *sch. = jud.* **3** Gef.-Nr. 139587

4 **N** und Vorname: **LOMBROSO Lazare**

geb.: **5** 27.9.28 **6** zu: **6** Lyon

Wohnort: **7** Paris

Beruf: *Magazziner* Rel.: *r.k.*

Staatsangehörigkeit: *Franz.* Stand: *led.*

Name der Eltern: *Haim u. Emma Abaf.* Rasse: **8** *1/2 jud.*

Wohnort: *Paris.*

Name der Ehefrau: _____ Rasse: _____

Wohnort: _____

Kinder: _____ Alleiniger Ernährer der Familie oder der Eltern: _____

Vorbildung: _____

Militärdienstzeit: _____ von — bis _____

Kriegsdienstzeit: _____ von — bis _____

Grösse: _____ Nase: _____ Haare: _____ Gestalt: _____

Mund: _____ Bart: _____ Gesicht: _____ Ohren: _____

Sprache: _____ Augen: _____ Zähne: _____

Ansteckende Krankheit oder Gebrechen: _____

Besondere Kennzeichen: _____

Rentenempfänger: _____

Verhaftet am: **9** 12.7.44 **10** wo: *Villepinte (S.O.)*

1. Mal eingeliefert: **11** 28.7.45 2. Mal eingeliefert: _____

Zuweisende Dienststelle: *Von. Ausch.*

Grund: _____

Parteizugehörigkeit: _____ von — bis _____

Welche Funktionen: _____

Mitglied v. Unterorganisationen: _____

Kriminelle Vorstrafen: _____

Politische Vorstrafen: _____

Ich bin darauf hingewiesen worden, dass meine Bestrafung wegen intellektueller Urkundenfälschung erfolgt, wenn sich die obigen Angaben als falsch erweisen sollten.

v. g. u. **12** **Der Lagerkommandant**

[Signature]

KL/42/8.44 200.000

Illustration 9: Légende : 1. Matricule Auschwitz ; 2. Nom du camp ; 3. Numéro Dachau ; 4. Identité ; 5. Date de naissance ; 6. Ville de naissance ; 7. lieu de résidence, 8. « race » (il s'agit d'un document allemand), 9. date d'arrestation, 10. lieu d'arrestation, 11. date de départ d'Auschwitz, 12. le commandant du camp.

Témoignage de Lazare LOMBROSO : son arrestation et sa déportation

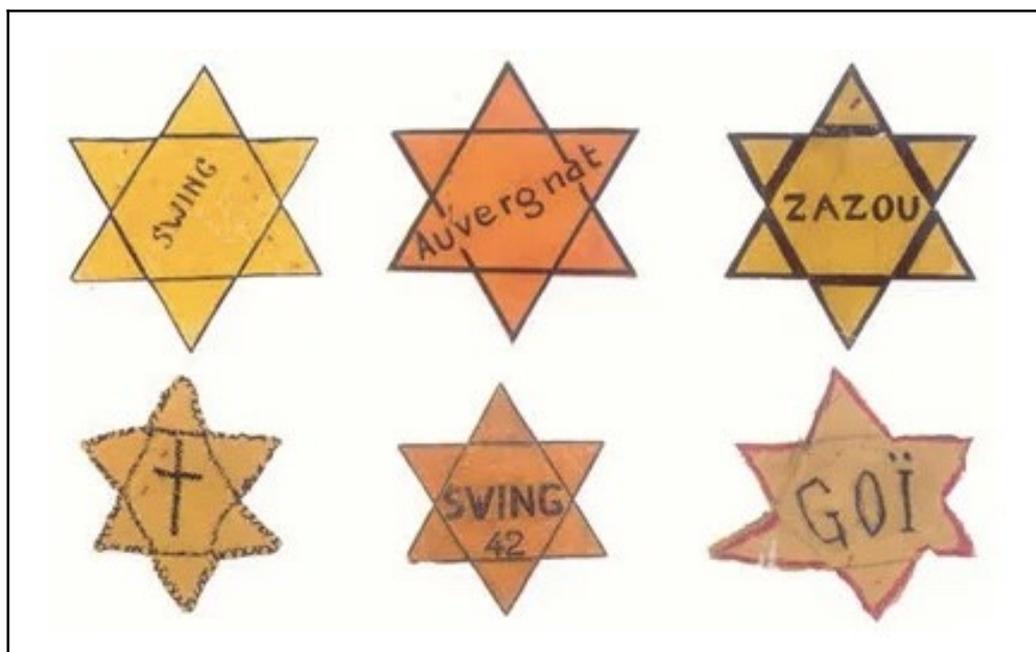
Nous avons trouvé ces extraits du témoignage de Lazare LOMBROSO sur le site <https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>

Le témoignage est en italique et en police taille 14. Nous avons souhaité expliciter et mettre en contexte certains passages du témoignage.

"J'ai porté l'étoile de David et ai subi les nombreuses restrictions des lois antisémites de cette époque comme l'interdiction des lieux publics et le couvre-feu à vingt heures pour tous les Juifs."

En France, le port obligatoire de l'étoile en zone occupée est promulgué le 29 mai 1942.

Le Militärbefehlshaber in Frankreich ou MbF, le commandement militaire allemand en France signe le 29 mai la 8^e ordonnance qui rend le port de « l'étoile juive » obligatoire en public à partir du 7 juin 1942, pour les juifs de zone occupée de plus de six ans, Français ou étrangers.



Étoiles Juives lors de la 2e guerre mondiale

Exemple des lois pour le port de l'étoile juive

LXXXVI



Verordnungsblatt

des Militärbefehlshabers in Frankreich

(VOBIF)

Bestellungen nehmen alle Kommandanturen des Militärbefehlshaber in Frankreich an. Einzelnummern sind nur bei diesen Dienststellen zu haben. Einzelpreis 0,10 RM.

Journal Officiel

contenant les ordonnances du Militärbefehlshaber in Frankreich

Les abonnements peuvent être souscrits auprès de toutes les Kommandanturen du Militärbefehlshaber in Frankreich. On ne peut se procurer de numéros séparés qu'auprès de ces autorités. Prix du numéro 0,10 RM.

Nr. 63	Paris, den 1. Juni Paris, le 1 ^{er} juin	1942
--------	--	------

Inhalt : Seite :
Sommaire : Page :

Achte Verordnung über Maßnahmen gegen Juden. Vom 29. Mai 1942. — Huitième Ordonnance, du 29 mai 1942, concernant les mesures contre les juifs 383



**Achte Verordnung
über Maßnahmen gegen Juden.**

Vom 29. Mai 1942.

Auf Grund der mir vom Führer und Obersten Befehlshaber der Wehrmacht erteilten Ermächtigung verordne ich, was folgt :

§ 1

Kennzeichnung der Juden.

(1) Juden, die das 6. Lebensjahr vollendet haben, ist es verboten, sich in der Öffentlichkeit ohne einen Judenstern zu zeigen.

(2) Der Judenstern besteht aus einem handtellergroßen, schwarz ausgezogenen Sechsstern aus gelbem Stoff mit der schwarzen Aufschrift „Jude“. Er ist sichtbar auf der linken Brustseite des Kleidungsstückes fest aufgenäht zu tragen.

§ 2

Strafvorschriften.

Wer den Bestimmungen dieser Verordnung zuwiderhandelt, wird mit Gefängnis und Geldstrafe oder einer dieser Strafen bestraft. Neben oder an Stelle dieser Strafen können polizeiliche Maßnahmen, insbesondere die Einweisung in ein Judenlager, angeordnet werden.

§ 3

Inkrafttreten.

Diese Verordnung tritt am 7. Juni 1942 in Kraft.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

Bei Spet

**Huitième Ordonnance, du 29 mai 1942,
concernant les mesures contre les juifs.**

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

§ 1.

Signe distinctif pour les juifs.

(1) Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive.

(2) L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription „Jude“. Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

§ 2.

Dispositions pénales.

Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces peines. Des mesures de police, telles que l'internement dans un camp de juifs, pourront s'ajouter ou être substituées à ces peines.

§ 3.

Entrée en vigueur.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

« Le 12 juillet 1944, la police française m'arrêta avec ma mère suite à une dénonciation. Nous étions cachés à Villepinte chez des amis. Ma sœur, en revanche, était cachée ailleurs. La police voulut me mettre les menottes mais ma mère dit que, étant donné transcription écrite de témoignages oraux qu'elle était là, je n'allais pas m'enfuir. Je fus remis à la Gestapo avant d'aller en prison. Je subis le « coup de la baignoire » pour me faire avouer où était ma sœur. »

Le supplice de la baignoire consistait à plonger le patient dans une baignoire d'eau glacée, menottes aux mains ramenées dans le dos, et à lui maintenir la tête sous l'eau jusqu'à suffocation presque complète. On le ramenait à la surface en le tirant par les cheveux ; s'il refusait encore de parler on le replongeait immédiatement dans l'eau.

« Nous fûmes ensuite mis dans des wagons à bestiaux qui partirent pour une durée de trois jours et trois nuits pour finalement arriver à Auschwitz, le 3 août 1944. Ma mère lors de la visite préparatoire à Paris avait de la peine à descendre du wagon et du coup elle se fit « tabasser » par les SS et moi aussi car j'avais voulu l'aider. Le tri se fit, « gauche : le camp, droite : les fours crématoires ».



Photographie extraite de l'Album d'Auschwitz ou Album de Lili Jacob.

Les photographies de cet « Album » portent sur l'arrivée des convois de Juifs de Hongrie, communauté déportée en mai 1944. Elles ciblent les sélections sur la « rampe », cette voie de chemin de fer arrivant directement dans l'enceinte de Birkenau, installée peu de temps avant l'anéantissement de la communauté hongroise.

Lazare ayant été déporté en juillet 1944, nous pensons qu'il est arrivé et a subi la sélection représentée sur cette photographie.

« Je fus mis en quarantaine, puis tatoué, et enfin affecté dans un bloc et dans un kommando de terrassement. Il y avait tous les « métiers » au sein du camp, certains avaient la chance de travailler à l'abri. »

D'après les recherches d'un autre groupe d'élèves, il semble que Lazare Lombroso était « magazineur ».

« A cinq heures, se faisait le lever avec de « l'ersatz » puis l'appel qui durait des heures. L'hiver, nous ne travaillions pas avant le lever du jour et du coup l'appel durait encore plus longtemps. Le travail se faisait en dehors du camp. Les kommandos étaient organisés avec un kapo (ancien détenu qui avait « droit de vie et de mort sur nous »). L'hiver, la terre était tellement gelée qu'il était difficile de creuser. Le midi, nous avions « une soupe » et j'espérais que le kapo allait remuer la soupe sinon ce n'était que de l'eau. Si personne ne passait pour avoir sa ration, les coups tombaient. Chaque déporté devait avoir sa gamelle et sa cuillère et il fallait faire attention à ne pas se la faire voler. Au dîner, nous avions un quart de pain avec de la margarine ou du saucisson. Le soir dans « les dortoirs », nous ne parlions tous que de nourriture, des souvenirs de plats cuisinés par nos femmes ou nos mères. Le soir, parfois il y avait des mises en rang où les SS retiraient cinquante personnes au hasard et les tuaient. »

(Source : Témoignage de Lazare Lombroso fait le 16 décembre 2010 au Mémorial de la Shoah à Paris.)

En 1945, il est déporté au camp de concentration de Gross-Rosen, puis à Dachau.

Camps de concentration de Gross-Rosen



Camp de concentration de Dachau

Sa famille

Sa mère se nomme Louna-Lonna Lombroso. Son nom de jeune fille est Amar ou Anav.
Elle est née le 07/05/1896 à Istanbul, alors dans l'Empire ottoman.

Nous avons rencontré des difficultés pour bien chercher des informations. Nous ne pouvons pas savoir exactement le prénom de la maman de Lazare car dans certaines archives elle est nommée Lonna et dans d'autres archives Louna.

Nous avons fait cette hypothèse car ces deux personnes sont nées à la même date.

Les deux documents suivants sont extraits du site du Mémorial de la Shoah.

LIBERBAUM ISMAEL	15 03 02	6 R CLOS SIPHON LYON	SIEDLOWICE
LIBERMANN ADOLPHE	30 05 36	57 R G CLEMENCEAU ST MAUR	PARIS
LIDVAN ROBERT	7 07 13	56 R D ARCHIVES	PARIS
LIEBERMANN MAURICE	36	CENTRE UGIF MONTREUIL	PARIS
LINDENBAUM CHARLOTTE	39	NEUILLY S S	PARIS
LINDENBAUM HENRI	41	NEUILLY S S	PARIS
LINDNER MARYSE	7 06 30	CASTEL JEANNE D ARC LE CANNET	PARIS
LINDNER JOSEPH	16 10 02	CASTEL JEANNE D ARC LE CANNET	PARIS
LINDNER NELLY AELCHTEIN	15 09 05	CASTEL JEANNE D ARC LE CANNET	JASSY
LINSEN JOSEPH	22 08 10	16 R JULES VALLE	BOHORODEZONY VILLEURBANNE
LIPMIANOWICZ FRADLA BAYLA	10 12 26	CENTRE UGIF LOUVECIENNES	JEDRZYEW
LITHUAC LUCIE HAAS	1 10 96	24 R RENNEQUIN LA VARENNE	PARIS
LITTMANN SYLVIA	20 09 15	6 R DES BAINS AIX LES BAINS	BACOU
LOMBROSO LONNA AMAR	7 05 96	4 R VOLTAIRE	ISTAMBOUL PARIS
LUBETZKI ALBERT	30 03 87	R DES REMPARTS HILLY ALLIER	PARIS
LUBETZKI LEONY LUCY	15 02 99	R DES REMPARTS HILLY	PARIS
LUZZATO FANNY MARTHE WEIL	17 12 82	53 FG MONTMARTRE	DAMBACH PARIS

la LOEB 1891 · Paul LOEB 1920 · Raphael LOEB 1874 · Régine LOEB 1862 · ROSE LOEB 1867 · SIMONE LOEB 1927 · THEKIA LOEB 1882 · YVONNE LOEB 1899 · WILL LOEB
 LOEBMANN 1929 · Anne LOEW 1938 · Erna LOEW 1894 · Hermann LOEW 1885 · Wilhelm LOEW 1903 · Armand LOEWENBERG 1872 · Magda LOEWENFEL
 y LOEWENSTEIN 1868 · Bruno LOEWENTHAL 1902 · Imre LOEWINGER 1899 · Lina LOEWY 1875 · Hélène LOFFELHOLZ 1882 · Guy LOHAK 1923 · Germaine LOKI
 guerite LOKET 1881 · Towja LOKIEC 1923 · Lazare LOMBROSO 1928 · Louna LOMBROSO 1896 · Tchelebon LOMBROSO 1894 · Bernard LOMNIT
 dla LONDNER 1871 · Dobrys LONDNER 1912 · Joseph LONDNER 1903 · Thomas LONDNER 1898 · Jacques LONDON 1910 · Pinkus LONGNUS 1903 · Eda LOPEF
 LOPES 1896 · Anaïs LOPES 1894 · Andrea LOPES 1892 · Blanche LOPES 1920 · David LOPES 1880 · Edouard LOPES 1889 · Georges LOPES 1878 · Germaine LOPI
 h LOPES 1885 · Louis LOPES 1926 · Monique LOPES 1940 · Rachel LOPES 1926 · Robert LOPES 1932 · Solange LOPES 1924 · Abigail LOPEZ-SILV
 é LOPEZ-SILVA 1894 · Simone LOPEZ-SILVA 1904 · Denise LORACH 1916 · Jean Serge LORACH 1939 · Louis LORAND 1891 · Rudolf LORCH 1893 · Armand LOREN
 h LORENTER 1922 · Nathan LORENTER 1921 · Eva LORRACH 1893 · Jeanne LORRACH 1897 · Boris LOUNLINE 1881 · Léon LOURIA 1881 · Simon LOUR
 icette LOUTSKI 1922 · Gaston LOUWICH 1898 · Irma LOUY 1903 · Robert LOUY 1888 · Jacques LOVENBACH 1882 · Louis LOVINGER 1903 · Lucien LOVINGE
 que LÖW 1933 · Sarah LÖW 1905 · Jacob LOWENBERG 1883 · Eva LOWENBERGER 1880 · Rachel LOWENBRUCK 1881 · Clara LOWENSTEIN 1878 · Erna LOWENSTE
 a LOWENTHAL 1878 · Mendel LOWENTHAL 1905 · Paul LOWENTHAL 1899 · Sigmund LOWENTHAL 1866 · Isaac LOWKOWICZ 1892 · Robert LOW
 ine LOZNEANU 1897 · Nathalie LOZNER 1911 · Anni LOZOWSKY 1906 · Albert LUBETZKI 1887 · Jacques LUBETZKI 1928 · Janine LUBETZKI 1932 · Lucy LUBETZ
 erika LUBINSKI 1895 · Max LUBINSKI 1882 · Fanny LUBRANIECKI 1889 · Georges LUBSCHANSKY 1872 · Lise LUBSCHANSKY 1880 · Léon LUBTCHANSK
 tem LUCERNER 1907 · Selma LUFT 1913 · Renée LUFTIG 1927 · Samuel LULKINE 1893 · Mary LUMBROSO 1888 · Emma LUNTZ 1879 · Henri LUP
 ye LUSTGARTEN 1908 · Israël LUSTIG 1889 · Alice LUZGART 1933 · Fanny LUZZATO 1882 · Sigismund LUZZATO 1873 · André LYON 1890 · Benjamin LYO
 en LYON 1888 · Emmy LYON 1905 · Gaston LYON 1886 · Lise Isidor MAAS 1876 · Klara MAAS 1877 · Georges MACHLIS 1902 · Sonia MACKEVICIEN
 1923 · Mircille LYON 1897 · Raoul LYON 1908 · Raymond LYON Moisiejus MACKEVICIUS 1896 · Nathan MADLER 1897 · Henriette MAGALN

Illustration 10: Memorial de la Shoah

Grâce au registre des naissances ci contre, nous pouvons voir que Louna est l'épouse d'Haim Lombroso et qu'elle est la mère de Lazare.

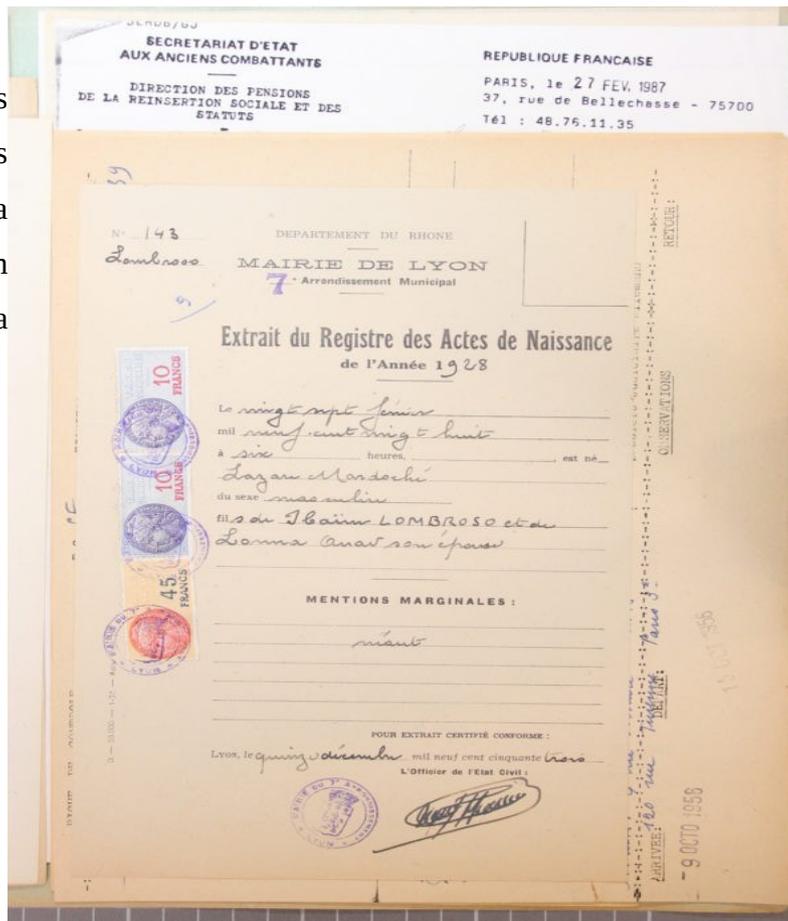


Illustration 11: DACCV

D'après le témoignage trouvé par un autre groupe, il semble qu'elle aurait une fille également mais qui était cachée ailleurs. Nous n'avons pas réussi à la retrouver.

Elle est arrêtée avec son fils, en même temps que lui, à Villepinte, alors qu'ils étaient cachés chez des amis (témoignage). Sa fille n'était pas présente lors de la rafle, n'a pas été emmenée.

Name: L O M B R O S O, Lonna		Au. Häftl.Nr. B 3 851
geb. am: ----	in: ----	Nat: ----
Weitere Angaben siehe Original		Röntgenbefund- buch des KL Auschwitz
		Ordner: 67 y
		Seite: 35

Illustration 12: DACCV

Grâce à ce document, nous avons pu comprendre que Lazare a été déporté avec sa mère, tous deux dans le convoi 77 du 31/07/1944 de Drancy à destination d'Auschwitz.

Sur le document ci contre, nous voyons que son numéro de déportée est le B 3851.

7 06 30	CASTEL JEANNE D	ARC LE CANNET	
LINDNER JOSEPH		PARIS	
16 10 02	CASTEL JEANNE D	ARC LE CANNET	<i>D.C.P. le Ovi</i>
LINDNER NELLY AELCHTEIN		JASSY	<i>23.3.45 M. Simon</i>
15 09 05	CASTEL JEANNE D	ARC LE CANNET	<i>Sudermann SA 5.501</i>
LINSEN JOSEPH		BOHORODEZONY	
22 08 10	16 R	JULES VALLE	VILLEURBANNE
LIPMIANOWICZ FRADLA BAYLA		JEDRZYEW	
10 12 26	CENTRE UGIF	LOUVECIENNES	
LITHUAC LUCIE HAAS		PARIS	
1 10 96	24 R	RENNEQUIN LA VARENNE	
LITTMANN SYLVIA		RACOU	
20 09 15	6 R	DES BAINS AIX LES BAINS	
LOMBROSO LONNA AMAR		ISTAMBOUL	
7 05 96	4 R	VOLTAIRE PARIS	
LUBETZKI ALBERT		PARIS	
30 03 87	R	DES REMPARTS RILLY ALLIER	<i>note de des 16.11.46 Ruffano</i>
LUBETZKI LEONY LUCY		PARIS	
15 02 99	R	DES REMPARTS RILLY	
LUZZATO FANNY MARTHE WEIL		DAMBACH	
17 12 82	53 FG	MONTMARTRE PARIS	

Alors que sur le document page suivante le numéro B3851 est le numéro de Lazare.

		- 10 -			
526.	B 1229	Biderman Jakob	21.10.06	Schneider	# Bekl.Kammer
527.	B 1280	Cyberg Iszak	19.7.08	Schneider	# Bekl.Kammer
528.	B 1281	Cutter Chaim	10.2.14	Schneider	# Bekl.Kammer
529.	B 1282	Fajreles Syncha	15.4.02	Schneider	# Bekl.Kammer
530.	B 1947	Zoltowski Mozesek	24.4.08	Schneider	# Bekl.Kammer
531.	B 1953	Zyman Mozesek	24.4.17	Schlosser	Zerlegebetriebe
532.	B 1996	Sahelsohn Tisrael	15.7.20	Schneider	# Bekl.Kammer
533.	B 2054	Berkowicz Rachmil	7.5.06	Schlosser	Zerlegebetriebe
534.	B 2126	Cyncynatus Josef	7.12.24	Tischler	Zerlegebetriebe
535.	B 2157	Cyncynatus Aron	1.2.08	Fleischer	Zerlegebetriebe
536.	B 2158	Chmelnik Noah	29.1.16	Schneider	# Bekl.Kammer
537.	B 2159	Frelmann Amos	17.1.18	Klempner	Zerlegebetriebe
538.	B 2215	Grossmann Samuel	15.4.10	Schneider	Kartoffelmischer
539.	B 2264	Grubberg Salim	20.8.16	Kraftfahrer	Zerlegebetriebe
540.	B 2274	Hoehenbaum Mejsor	25.1.11	Schneider	Schneiderei
541.	B 2289	Horowitz Kuba	22.6.07	Tischler	Bau Kgo BBD Birk.
542.	B 2369	Kestenberg Fejwel	24.8.21	Schlosser	Birk.Zerlegebetriebe
543.	B 2392	Kaplan Ansel	3.6.11	Schneider	Birk.Schneiderei
544.	B 2394	Katin Israel	10.11.07	Schuster	Birk.Schneiderei
545.	B 2413	Leiman Aie	3.3.12	Schneider	Birk.Schneiderei
546.	B 2488	Szmalcuje Borys	15.12.95	Schneider	Schneiderei
547.	B 2653	Szafir Dawid	11.7.06	Arbeiter	Birk.Entl.s.d.Rampe
548.	B 2688	Wertheim Isak	5.10.24	Schlosserzehl.	Birk.Zerlegebetriebe
549.	B 2700	Wakelman Chaskiel	11.3.21	Schneider	Schneiderei
550.	M/ A 2818	Veltman Simon	7.7.10	Hutmacher	DAW
551.	B 3495	Fliegenspan Bernhard	2.7.25	Elektromech.	DAW
552.	B 3511	Goldstein Isak	15.11.05	Dolmetscher	Bauhof
553.	B 3518	Hunther Moritz	30.12.96	Schlosser	Schmiede Landwirt.
554.	B 3519	Hammer Siegmund	4.4.97	Setzer	Kohlennplatz
555.	B 3537	Katz Robert	13.3.05	Tischler	Kartoffelfahrer
556.	B 3556	Kurzttag Moritz	22.1.01	Arbeiter	Strassenbau Schutzh.
557.	B 3569	Lindenberg Salomon	6.9.13	Kraftfahrer	Faulgasanlage
558.	B 3573	Lüvberg Josef	29.3.10	Automechan.	DAW
559.	B 3618	Sadowski Josef	9.12.92	Settler	Lederfabrik
560.	B 3619	Sand Charles	23.11.20	Büroangest.	Gärtnerei
561.	B 3621	Schapiro Josef	4.08	Küschner	Strassenbau
562.	B 3634	Sliwka Moizesz	17.3.07	Lederarbeit.	Blindgänger Suchkdo
563.	B 3635	Sobol Paul	26.6.25	Schreiner	# Unterk.Kammer
564.	B 3639	Sonsband Aron	17.6.10	Lederarbeit.	Häftl.Küche
565.	B 3643	Stern Nathan	2.5.23	Lederarbeit.	Wirtschaftshof Birk.
566.	B 3670	Zylberberg Jankiel	27.5.08	Lederarbeit.	Praghalle
567.	B 3677	Avidor Jacques	23.3.25	Tischler	
568.	B 3687	Besterman Samuel	3.4.25	Tischler	Transportkdo F-a Boer
569.	B 3693	Bloch Fernand	24.9.17	Angestellter	DAW
570.	B 3716	Civra Jean	4.5.92	Buchhalter	Blindgänger Suchkdo
571.	B 3731	Dimoine Serge	16.10.11	Flektiker	Blindgänger Suchkdo
572.	B 3732	Damblatt Joins	12.9.87	Schneider	Kartoffelschälerei
573.	B 3733	Damblatt Max	22.6.13	Schneider	Kartoffelschälerei
574.	B 3738	Schellmann Carol	7.7.13	Arbeiter	Bauhof
575.	B 3742	Ehrlich Alojzy	1.1.14	Holzhauser	Blindgänger Suchkdo
576.	B 3762	Freudmann Erich	17.6.09	Buchhalter	Hftl.Bekleid.Kammer
577.	B 3771	Goldnadel Marcel	4.6.27	Tischler	Peterson
578.	B 3774	Goldstein Wolf	19.11.08	Schneider	Blindgänger Suchkdo
579.	B 3787	Grinberg Marcel	11.11.17	Elektriker	Elektro Kol.Z.Bitg.
580.	B 3789	Gugenheim Jacques	8.10.07	Lehrer	DAW
581.	B 3822	Kounowsky Leon	5.1.93	Schreiber	Blindgänger Suchkdo
582.	B 3825	Kreindiel Artur	27.6.16	Küschner	Häftl.Bekl.Kammer
583.	B 3851	Lombroso Lezsre	27.2.28	Arbeiter	DAW
584.	B 3862	Martel Norbert	10.4.26	Schneider	Kartoffelschälerei
585.	B 3863	Mess Nea	23.10.97	Schneider	Häftl.Küche

Illustration 13: ITS Bad Arolsen

Son père Haim Lombroso (né le 05/05/1884 à Istanbul, Turquie) avait déjà été déporté de Beaune-la-Rolande à Auschwitz par le convoi 36 du 23/09/1942.

(sources <https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>)

Rapatriement et état de santé

Monsieur LOMBROSO a été interné dans ce camps le 15 juillet 1944 immatriculé sous le numéro 25.187 et déporté le 31 juillet 1944 en direction du camp de concentration d'AUSCHWITZ.

Il est arrivé à DACHAU le 28 janvier 1945, venant d'AUSCHWITZ, immatriculé sous le numéro 39.587 ; Il est libéré à Mittelwald par les Américains. Nous avons également relevé qu'il est libéré par les armées Alliées du Kommando d'OCTZTAL.

Ensuite il a été rapatrié le 17 mai 1945 par le centre de STRASBOURG et rapatrié à Sarrebourg.

Informations personnelles établies lors de l'examen médical.

Il est né le 27 février 1928 à Lyon.

Son adresse est le 120 rue Turenne à Paris (75003).

Il a été arrêté pour motif racial.

Il a été libéré le 1^{er} mai 1945.

Il mesure 1m65 pour 39kgs !

Son état de santé est indiqué comme « médiocre »

The image shows a medical examination form titled "EXAMEN MÉDICAL". The form is filled with handwritten information and checkboxes. Key details include:

- Table:** 1.70
- Poids:** 39 kg
- Vaccination JENN:** NON
- Maladies infectieuses:** TUBERCULOSE
- Maladies parasitaires:** GALE - POUX
- Peau et Pharynx:** /
- Appareil Génital:** /
- Bucco-Pharynx:** /
- Etat Général:** NON - MOYEN - MAUVAIS
- Amalgissement Global:** 16 kg
- Radioscopie:** [X] OUI [] NON
- Sérologie:** [X] OUI [] NON
- Observations et Résultat Radiophoto:** H surveiller au près de me EG Radio-pulmonaire
- Destinataire:** Y Y Y
- Destination:** DÉPART
- Centre de départ:** CENTRE REPOS INFIRMERIE HOSPITAL DOLENT
- Mode de rapatriement:** PRODIGE AIR COUCHÉ ASSIS ROUTE [X] TER
- SN:** [X] OUI [] NON
- Bottom boxes:** 01.0000, 01.10.02, 013.11, 17.11.11

Illustration 14: DACCV

Rapatrié, il rejoint le sanatorium Joffre de Champrosay, à Draveil, en région parisienne. Il s'agit d'un établissement public pour soigner les hommes victimes de tuberculose grave.

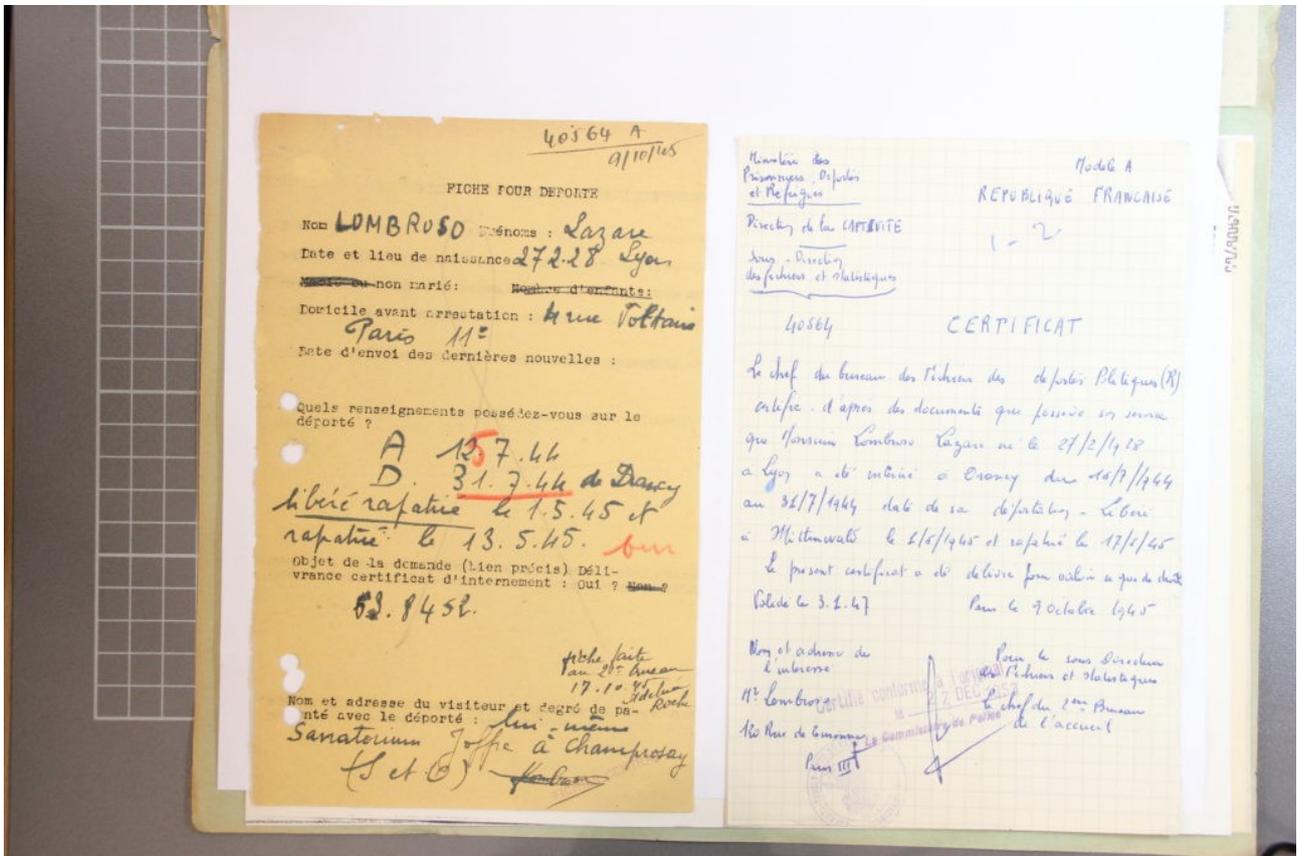


Illustration 15: DACCV

Déporté politique pour motif racial - nos sources principales

Voici la demande effectuée le **20 Septembre 1956**, par **Lazare LOMBROSO** ; pour **obtention du statut de déporté politique pour motif racial**³.

Cette demande fut réalisée au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Ce document contient des renseignements classiques (nom, adresse, métier...) et des informations essentielles (date de déportation, lieu de déportation...)

Le numéro de dossier est 21 P 565 698. Ce dossier contient de nombreux documents : une fiche médicale, une trace d'examen médical, des lettres, un extrait du registre d'acte de naissance, des fiches de contrôles, une fiche pour déporté ainsi qu'un certificat...

Sa demande a été acceptée. On peut le retrouver dans le registre des déportés politiques.

Cette demande nous a permis d'avoir accès à de nombreuses sources pour nos recherches.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

20139
I. L. 25.08845

21 P 565 698

LOMBROSO Lazare

né le 27 Juin 1918 à Lyon 7^{ème} (Rhône)

STATISTIQUE

DEPORTE POLITIQUE

L. 27. 2. 56.

BUREAU OUVRIER PUBLIC de 9h à 11h 30 exclusivement

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE DÉPORTE POLITIQUE

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE PARIS

Bureau des Fiches et Recherches 159, Rue de Bercy PARIS 12^{ème}

NOM : Lombroso Prénoms : Lazare

16733

AVIS TRÈS IMPORTANT

I. - RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTE OU L'INTERNE

NOM : LOMBROSO

Prénoms : Lazare

Date de naissance : 27 Juin 1918

Lieu de naissance : Lyon (Rhône)

Profession : Fabrication de bobines

Nationalité : Française

Adresse au moment de l'arrestation (L) : 4 Rue Solvay Paris XI

Déportation pour faits de guerre (L) : Méaille des Prisonniers civils, départ et stages de la guerre 1914-18

A SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTE OU L'INTERNE LUI-MÊME

Situation de famille au moment de l'arrestation (obligatoire) : 1

Adresse actuelle : 16 Rue de Cuvremont Paris XI

20133

STATISTIQUE

203Lri 1530

3 en annexe : le dossier de demande aujourd'hui

- 3 -

Colonne réservée
à l'Administration

IV. - RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRÊTATION ET L'EXÉCUTION,
L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRÊTATION.

Date : 16 Juillet 1944 au 16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31
 Motif qui a précédé l'arrestation (1) : Police Française
 Circonstances : Hôtel : Ravel

Situation au moment de l'arrestation (2) :
 Nom, prénoms et adresse (dans la mesure du possible) :
 a. Des lieux de l'arrestation :
 b. Des personnes occupées dans la même affaire :
 Y a-t-il eu enregistrement par un tribunal ? Date :
 Si oui, lequel ?
 Pour quel motif ?
 Motif de la condamnation :

B. INTERNEMENT EN FRANCE, OU DANS UN DES TERRITOIRES
DE L'UNION FRANÇAISE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons de Haut-Rhin, de Bas-Rhin,
et de la Moselle, dans quelque soient considérées comme déportées.)

L'internement a-t-il eu lieu avant le 16 juin 1944 ? oui
 Lieu et motifs d'internement (date de l'arrestation) :
Camp de Drancy le 16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31 au 16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31
Camp de Gurs le 16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31 au 16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31

Pour les personnes internées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu
de l'arrestation :
 En cas d'évasion, date : lieu :
 Date de libération :

(1) Groupe, Nationalité, Fédéralisme, S. S. Wehrmacht, Milice, Police Française, etc.
 (2) Prison ou le dépôt ou l'endroit où les personnes de même ou différents groupes transférés, travail
leur assignés en France ou hors de France, travailleur volontaire, militaire au front obligatoire.
 (3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'un prison.

- 4 -

Colonne réservée
à l'Administration

Par l'intermédiaire de :
 A la suite d'une mesure collective de libération anticipée :
 Motif (3) :
 A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée :

En cas de certificat d'internement (Mots A, A et B) a-t-il été délivré ?
 Si oui, en jointure une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service la délivre) :
 A quelle date ?
 Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou, à défaut, deux attestations au
moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE
EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI.

Date de départ en déportation : 31/7/1944
 Lieu de départ : Oran
 Lieu(s) précédent(s) de déportation :
Musichov le 31/8/1944 au 31/8/1945 M° B 388
Musichov le 31/8/1945 au 31/4/1945 M° 289281
 () du au M°
 () du au M°
 () du au M°
 () du au M°

En cas d'évasion, date : lieu :
 Date de libération :
 Par l'intermédiaire de : CMAC
 A la suite d'une mesure collective de libération anticipée :
 Motif (3) :
 A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée :

En cas de certificat de déportation (Mots A ou B) a-t-il été délivré ? oui
 Si oui, en jointure une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service la délivre) :
 A quelle date ?
 Si non, joindre toute pièce officielle prouvant la déportation et sa durée, ou, à défaut, deux attestations au
moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

(3) Raport les autorités locales.
 (4) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisonniers et pendant le voyage, nom, lieu et l'adresse
de leur lieu d'origine. Pour les camps qui n'ont pas précédé à l'assimilation, fournir toutes indications relatives à
leur situation géographique.

Source des illustrations : DACCV

Le lieu de déposition et à Paris, Rue Bercy, cet endroit a énormément changé.

Là où auparavant, nous pouvions observer de vieilles enseignes et d'anciens bâtiments, se trouvent maintenant des immeubles modernes. La différence est flagrante.

Avant (1964 environ)



Après (2022)



Enfin, dans les documents, nous avons également trouvé une lettre indiquant un camarade de déportation nommé Elysée Manceaux. Nous n'avons pas trouvé d'informations au sujet de celui ci.

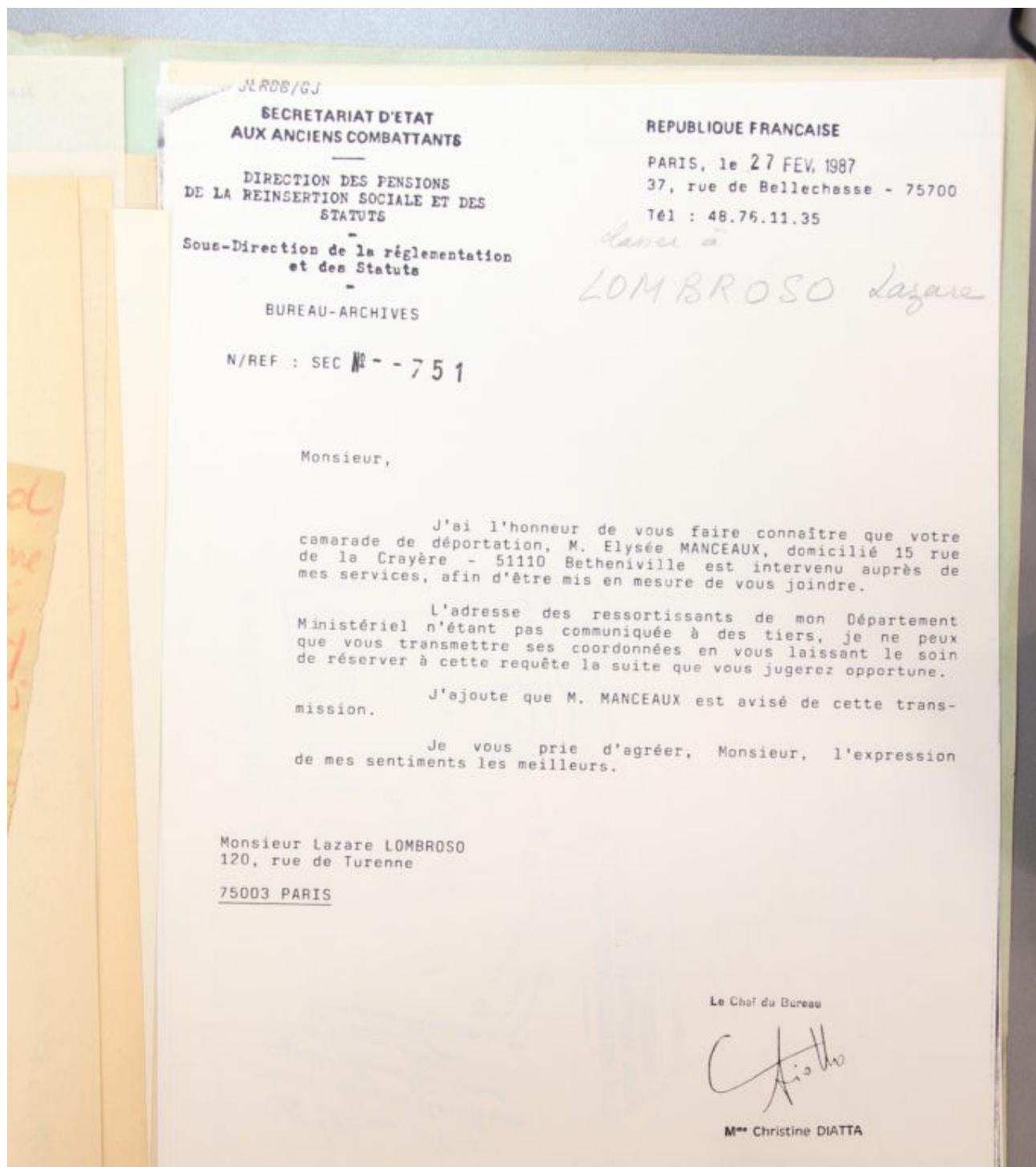
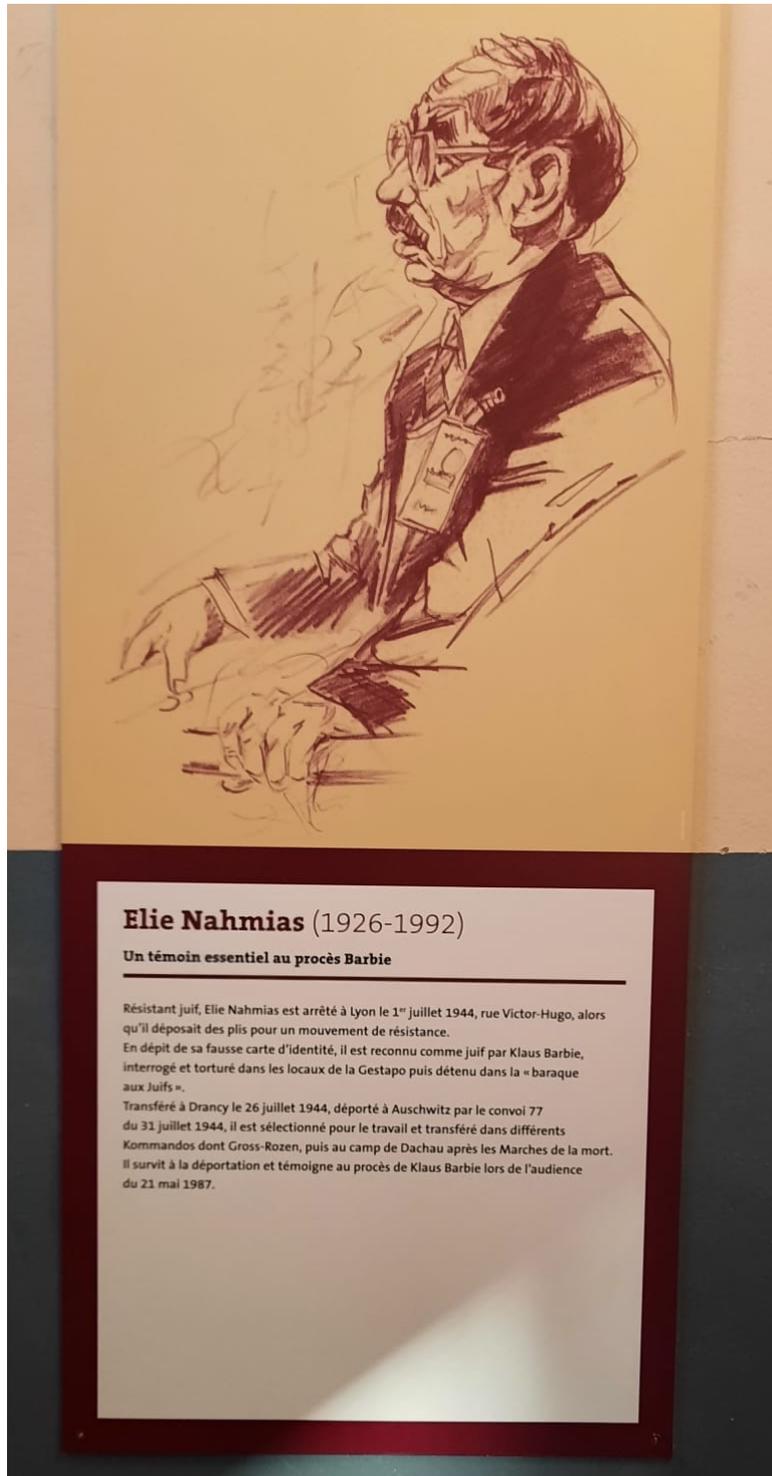


Illustration 16: DACCV

ELIE NAHMIAS



*Illustration 17: Panneau présentant Elie Nahmias /
Mémorial de Montluc*

Introduction

Nous allons essayer de reconstituer le parcours d'un déporté juif de la Seconde Guerre mondiale du nom de Elie Nahmias en utilisant au mieux les différentes sources à notre disposition.

Elie Nahmias est né le 16 Juin 1926 en France, à Lyon.

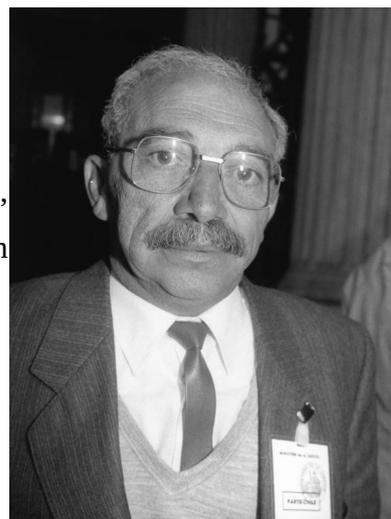
Il est le fils d'Israel et d'Ester.

En 1943, Elie Nahmias a 17 ans, il prépare un CAP (certificat d'aptitude professionnelle). Il travaille comme apprenti-bottier.

Il est victime d'une rafle en mai 1944 à Lyon.

Il raconte qu'il déposait des plis (courrier) pour la résistance, dans un bâtiment de la rue Victor Hugo. C'est en sortant de l'immeuble qu'il fut interpellé par Klaus Barbie, au nom de la « police Allemande ». Le jeune Elie lui avait alors présenté sa fausse carte d'identité, dépourvue du tampon juif mais qui comportait ses vrais prénoms : Élie et Ismaël. Il témoigne : « *Alors il m'a dit « tu es juif », je lui ai dit « non, je suis musulman ». Alors il m'a dit « Récite moi un verset du Coran », et j'en étais bien incapable »*. C'est ainsi qu'il s'est fait arrêter par l'officier de police SS. Après un court interrogatoire durant laquelle il a reconnu être juif, il a été emmené à la prison de Montluc. Il a ensuite été déporté en Juillet 1944 au camp de Drancy. (source 44W13⁴)

Ici à droite, nous pouvons le voir lors du procès de Klaus Barbie, entre le 11 Mai et le 3 Juillet 1987. Il était présent en tant que témoin de la partie civile.



4 Les références des sources des Sources des archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon sont nommées par leur numéro de dossier, voir listing précis en annexe

Nous savons donc qu'il a survécu à sa déportation du 31 Juillet 1944, en direction de Dachau. En 1968, il est de nationalité française. Il travaille comme cordonnier et habite 21 rue Dumont à Lyon. Il est « israéliite ».

Elie Nahmias est présent lors du second procès de Klaus Barbie, en 1987, pour lequel il est partie civile. Il y a alors une confrontation entre le témoin et le responsable des terribles crimes. Elie dévoile son témoignage au tribunal, il affirme : « *je n'ai jamais fait de résistance, je m'étais simplement porté volontaire pour secourir les victimes civiles des bombardements américains fin mai 1944.* ».

Voici deux extraits du témoignage d'Élie Nahmias lors du procès de Klaus Barbie.

Sur la gauche nous retrouvons un passage qui concerne son statut de juif ainsi que son assurance pour reconnaître l'accusé.

Sur la droite, nous apercevons un extrait traitant de son arrestation en Mai 1944.

LA PARTIE CIVILE :
----- Klaus BARBIE a bien changé physiquement . Je reconnais cependant son regard qui est toujours le même. Ainsi que je l'avais expliqué, je suis d'une famille juive, je n'ai jamais fait de résistance, et je m'étais simplement porté volontaire pour secourir les victimes civiles des bombardements américains fin mai 1944 . Courant 1942 ou 43, je ne me souviens pas, mon père avait pu obtenir et plus précisément acheter aux services de police français une carte d'identité me concernant sur laquelle mon prénom ELIE ISRAEL avait été remplacé par ceux de ELIE, ISMAEL . Nous avions fait cela parce que à cette époque les Allemands arrêtaient les juifs , et même les pourchassaient. Jusqu'à présent cependant, je n'avais jamais été inquiété à cause de mon origine juive . Je maintiens avoir été arrêté par BARBIE tout seul, le 1^{er} Juillet 1944, alors que je m'étais rendu au 33 de la Rue Victor Hugo pour rencontrer Monsieur DELARUE .

QUESTION :
----- Comment pouvez-vous affirmer que c'est BARBIE lui-même qui vous a arrêté ?

LA PARTIE CIVILE :
-----Une fois à MONTLUC, les autres détenus m'ont demandé de décrire la personne qui m'avait arrêté, et lorsque je l'ai fait, les prisonniers m'ont appris que j'avais été arrêté par BARBIE en personne . J'ai encore revu BARBIE le jour de mon départ de la prison MONTLUC pour DRANCY . Je l'ai bien reconnu .

BARBIE était bien connu à MONTLUC notamment par tous les prisonniers qui avaient eu affaire à lui .

EN sortant de l'immeuble rue Victor Hugo, j'ai rencontré subitement BARBIE , ou plus précisément c'est lui qui m'a rencontré en disant : " Police allemande " . Il m'a demandé mes papiers et il m'a dit textuellement : " Fais pas le con, je suis armé " . Il a jeté un coup d'oeil rapide sur mes papiers et il m'a emmené tout de suite au siège de la Gestapo, place Bellecour . Il m'a également demandé si j'étais juif, et je lui ai répondu que j'étais musulman . Il m'a alors demandé de lui réciter un verset du coran, ce que j'ai été naturellement incapable de faire . C'est BARBIE lui-même qui m'a conduit à pied, gentiment, jusqu'au siège de la Gestapo . Je veux dire par là qu'il ne m'a ni brutalisé ni menacé avec une arme . BARBIE m'a toujours parlé en français .

Au siège de la GESTAPO, BARBIE m'a fait monter dans son bureau de police . A ce moment là Francis ANDRE dit " geule tordue " bien connu à LYON est entré dans le bureau de BARBIE en disant qu'il en avait manqué un rue Victor Hugo. Il a demandé à BARBIE de me remettre à lui à la place . Mais BARBIE a refusé de me remettre à Francis ANDRE . BARBIE m'a questionné en me demandant si j'étais juif et j'ai bien été obligé de le reconnaître .

Lorsque ce court interrogatoire a été terminé, j'ai repris mes affaires qui avaient été sorties de mes poches et qui étaient sur le bureau, et je m'appropriais à partir lorsque BARBIE m'a dit en allemand à sa secrétaire : " Kleine Verrück " c'est-à-dire : " le petit, il est fou ! " . Puis BARBIE m'a fait rester avec d'autres pendant environ trois heures dans cette cave avant d'être conduit à MONTLUC . Par la suite, il n'y a pas eu d'autres interrogatoires , et je suis resté à MONTLUC . J'ai ensuite été déporté le 28 juillet 1944 au camp de DRANCY .

Sources : 44W13⁵

Ce procès s'est ouvert le 11 Mai 1987. Il se divise en plusieurs étapes, comme l'énonciation de divers témoignages de témoins qui racontèrent leur histoire à l'encontre de Klaus Barbie auprès de la cour, la lecture de l'acte d'accusation, l'examen des charges retenues contre Barbie, les plaidoiries des parties civiles...

Le verdict est énoncé le 4 juillet : Klaus Barbie est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Cela signifie qu'il est incarcéré jusqu'à sa mort.

5 Les références des sources des Sources des archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon sont nommées par leur numéro de dossier, voir listing précis en annexe

L'arrestation

Elie Nahmias est arrêté le 01/07/1944 à Lyon, Rue Victor Hugo

Nous avons remarqué qu'il y avait deux explications différentes concernant les raisons et circonstances de l'arrestation d'Elie Nahmias. Nous pouvons lire ces deux versions dans les confrontations

Version Allemande :

Elie NAMHIAS aurait été arrêté alors qu'il était Juif et résistant, pendant qu'il déposait des plis pour un mouvement de résistance.

Par la suite du procès, Barbie se permet aussi de nier les faits par rapport à l'arrestation d'Elie Nahmias en prétendant qu'il n'aurait "jamais arrêté quelqu'un en pleine rue" et qu'il ne l'aurait non plus « jamais reconnu comme juif ».

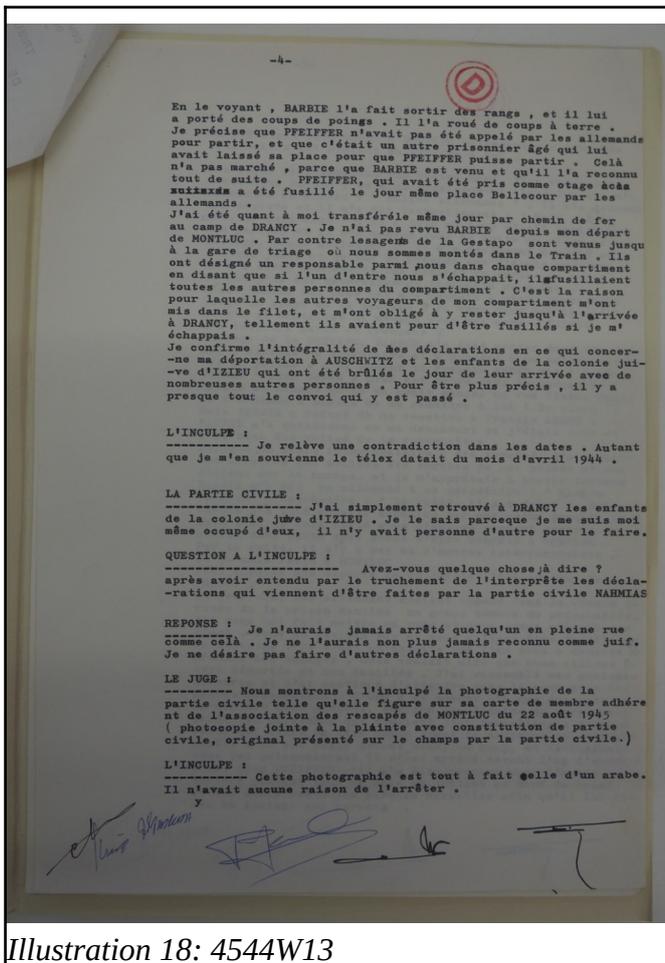


Illustration 18: 4544W13

Dialogue entre l'inculpé et la partie civile

De plus, Barbie refuse de parler et exige que ce soit ses avocats qui le font à sa place.

Cela déplait à la partie civile, qui eux aussi refusent de répondre aux questions devant l'attitude de Barbie.

Version d'Élie Nahmias lors de la confrontation avec Klaus Barbie pour le second procès.

« En sortant de l'immeuble Élie rencontre subitement Klaus Barbie, ou plus précisément c'est lui qui l'a rencontré en disant « Police Allemande ». Il lui a demandé ses papiers et il lui a dit textuellement : « Fais pas le con, je suis armé ! » ; Il a jeté un coup d'œil rapide sur les papier d'Elie et il l'a emmené tout de suite au siège de la Gestapo, place Bellecour. Il a demandé à Élie s'il était juif et Élie lui a répondu qu'il était Musulman. Il lui a alors demandé de lui réciter un verset du Coran, ce qu'Élie a été naturellement incapable de faire. C'est Barbie lui même qui a conduit gentilleme nt Elie, ne l'a ni brutalisé ni menacé avec une arme. BARBIE lui a toujours parlé en

Français.

Au siège de la Gestapo, BARBIE a fait monter Elie dans son bureau, a appelé sa secrétaire et a procédé a un interrogatoire de police. A ce moment là, Francis Andre dit « gueule tordue » bien connu à Lyon est entré dans le bureau de Barbie en disant qu'il en avait manqué un rue Victor Hugo. Mais Barbie a refusé de me remettre à Francis ANDRE. Barbie a questionné Elie en lui demandant si il était Juif et Elie a bien été obligé de le reconnaître. Lorsque ce court interrogatoire a été terminé, Elie a repris ses affaires qui avaient été sorties de ses poches et qui étaient sur le bureau, et il s'apprêtait a partir lorsque Barbie a dit en Allemand à sa secrétaire : « Kleine Vurruck » c'est à dire ; « le petit, il est fou ! » Puis Barbie a ensuite fait conduire Elie par quelqu'un jusqu'à la cave, et il est resté avec d'autres pendant environ 3 minutes. »

Extrait de la confrontation Elie/Barbie :

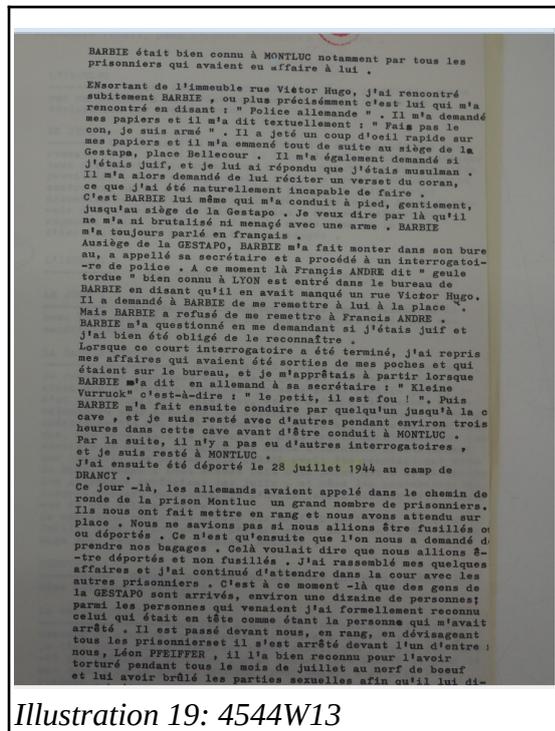


Illustration 19: 4544W13

Ces deux versions s'expliquent dans le cadre du procès et des inculpations portées contre Klaus Barbie. Celui-ci soutient donc qu'Elie Nahmias était opposant politique et résistant et qu'il n'a pas été arrêté lors d'une rafle de juifs ni en raison du fait qu'il est juif.

Déportation

Suite à son arrestation, le 1er Juillet 1944 dans la rue, Elie Nahmias, a été emprisonné à Montluc.

Situation de famille *célibataire*

Arrêté le *1^{er} juillet 1944* à *Lyon*

Motif de l'arrestation

Lieu de détention *Mtlc. Ba.*

Autorité française intervenue : I.P.
24.7.1944 Dranay.

A la date du *31.7.44* *Auschwitz.*

Résultat de l'intervention *Groasroyen. Dachau*
Alendul.

Renseignements et observations complémentaires :

libéré 30.4.45
rapatrié 13.7.45

Illustration 20: Archives Montluc

Lorsqu'il est arrêté, il est détenu en ("Mtlc Ba" pour "Montluc Baraque"). La majorité des hommes Juifs sont enfermés à Montluc en "Ba" qui correspond à la baraque en bois dans la cour surnommée "La baraque aux Juifs" c'est le cas d'Elie Nahmias.

Il est emprisonné à Montluc avec notamment Monsieur Marcel Bloch Dassault et trois membres de la famille Emir. Il y a rencontré Monsieur Pfeiffer qui est assassiné place Bellecour le 27 juillet 1944.

Nous avons deux photos de cet endroit datant du 24 novembre 1944⁶.



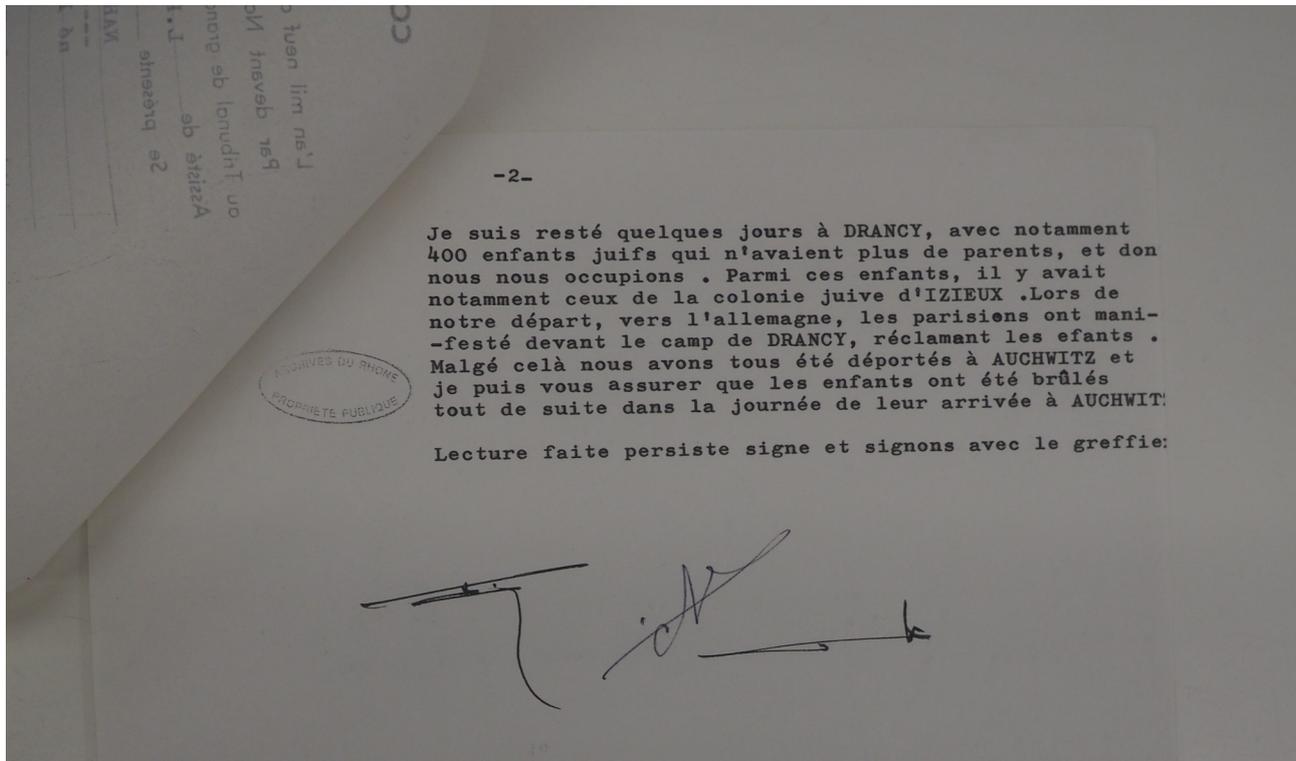
Par ailleurs, à la période où il arrive à Montluc, les arrestations de personnes juives sont très nombreuses et la prison est surpeuplée avec près de 1 300 personnes enfermées en même temps pour 127 places dans cette prison à l'origine.



Il reste à Montluc jusqu'au 26 Juillet 1944

6 Sources 4544W 17

Il est ensuite transféré à Drancy. Dans ses déclarations pour le procès, il indique qu'à Drancy, où il reste quelques jours, il y avait 400 enfants qui n'avaient plus de parents, et parmi eux, les enfants d'Izieu.



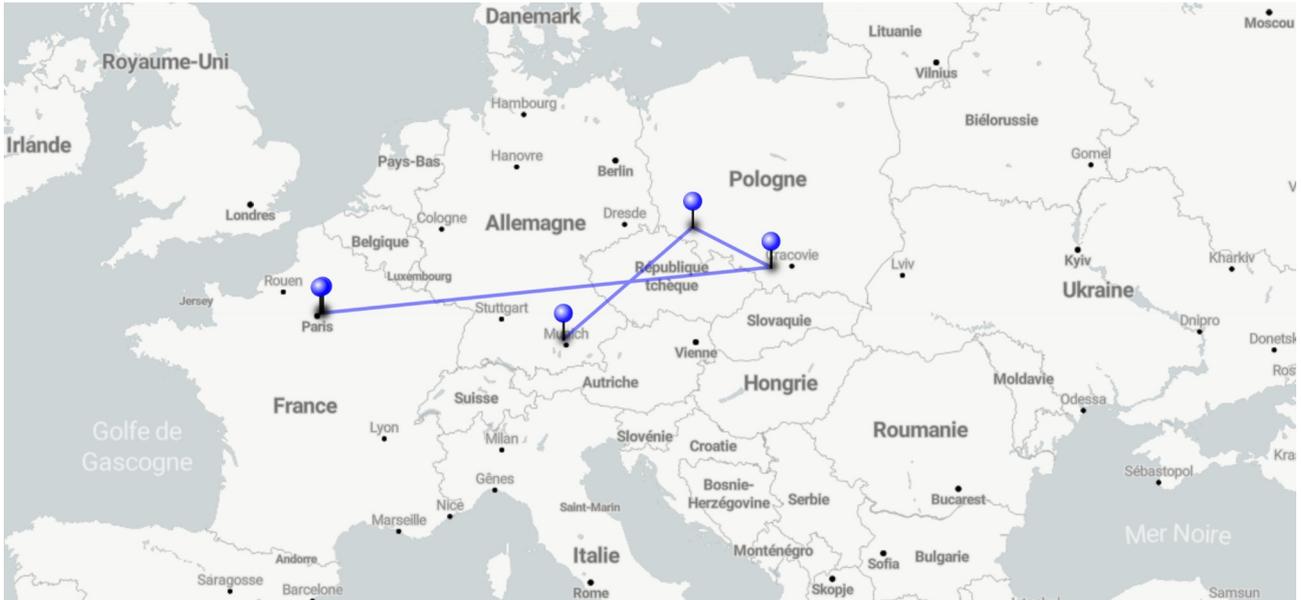
Il explique également que des Parisiens ont manifesté à Drancy pour sortir les enfants du camp.

Après les « quelques jours » à Drancy, Elie Nahmias est déportée au camp de Auschwitz-Birkenau avec les enfants d'Izieu. Ceux-ci sont assassinés (« brûlés ») dans la journée de l'arrivée.

Elie Nahmias est enregistré sous le matricule B3877, c'est à dire qu'il est sélectionné pour travailler.

Par la suite, il est envoyé à Gross-Rosen et pour finir à Dachau puis dans différents kommandos de Dachau.

Il suit donc le même parcours de déportation que Lazare Lombroso.



Il est libéré le 30 avril 1945 et rapatrié en France le 13 Juillet 1945.

Retour et état de santé

Elie Nahmias a été déporté en août 1944 à Auschwitz, transféré à Dachau puis libéré le 30 avril 1945 par l'armée américaine.

A son retour en France le 13 juillet 1945, il habite à 21 rue Dumont, Lyon puis 61 rue Fabia, toujours à Lyon.

Un document nous donne des indications sur son état physique de retour des camps :

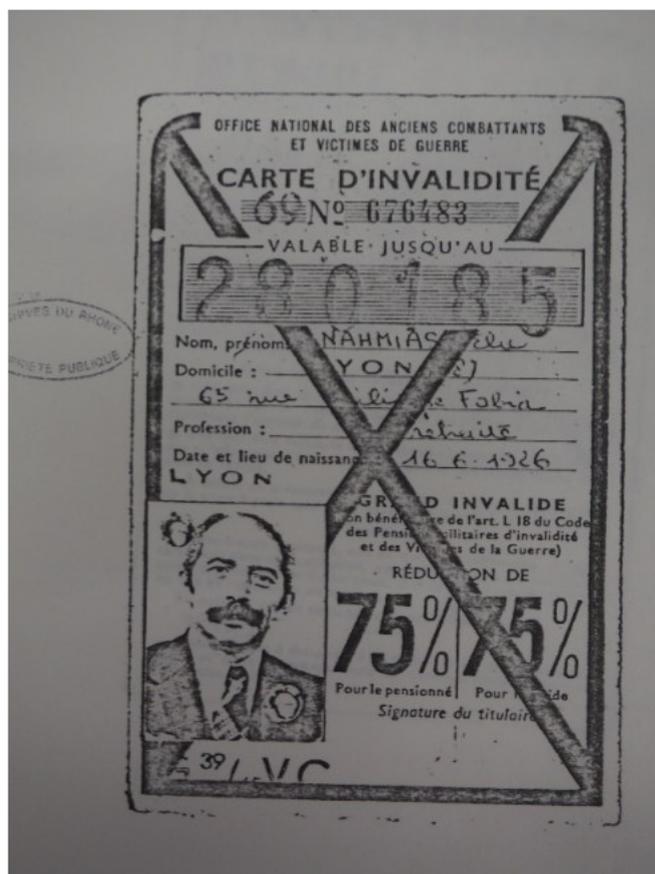


Illustration 21: 4544W30

Il s'agit d'une carte d'invalidité et nous pouvons remarquer qu'il est invalide à 75 %.

Il est aussi enregistré en tant que déporté politique comme le montre cette carte :



Illustration 23: 4544W30

Sa vie a été bouleversée par sa déportation, il prend donc part au procès Klaus Barbie en tant que partie civile. Il témoigne le 19 juillet 1983.

Témoign au procès de Klaus Barbie : nos sources principales

En 1944, Barbie a fui en direction des Etats-Unis, pour travailler dans les service secrets américains pendant 3 ans. La France réclame une première fois, en 1948 son extradition, sans succès.

En 1951, Barbie est exfiltré vers l'Argentine. De là, il s'installe en Bolivie, où il y restera 30 ans. Il devient citoyen bolivien le 3 octobre 1957 sous le nom de Klaus Altmann.

En 1972, la France formule alors une nouvelle fois une demande d'extradition, rejetée par la Cour Suprême bolivienne. Klaus Barbie est protégé par le régime bolivien. Le 25 janvier 1983, Klaus Barbie est arrêté. Il est alors extradé vers la France le 5 février 1983. Il est conduit temporairement à la prison de Montluc, lieu où étaient détenues ses victimes durant la guerre, puis il est transféré dès le lendemain à la prison Saint-Joseph de Lyon.

Klaus Barbie avait été condamné à mort par contumace deux fois, en 1952 et 1954, mais quand il revient en France la peine de mort ayant été abolie, il a donc fallu le juger une nouvelle fois.

Klaus Barbie ayant déjà été jugé en 1952 et 1954, ne put être jugé une fois de plus pour les mêmes faits. Trois faits sont donc retenus pour ce nouveau procès.

- la rafle de l'Union générales des israélites de France le 9 février 1943,
- la rafle des enfants d'Izieu le 6 avril 1944,
- le dernier convoi ayant quitté Lyon pour Auschwitz le 11 août 1944.

Le juge d'instruction est Mr Riss.

Klaus Barbie est poursuivi pour crimes contre l'humanité et complicité.

Ce procès commence le 11 mai et se termine le 3 juillet 1987. Il aboutira à la réclusion criminelle à perpétuité pour Klaus Barbie.

Tous les groupes ont beaucoup utilisé le procès verbal de confrontation entre Elie Nahmias et Klaus Barbie pour avoir des informations.⁷

Elie Nahmias va tout d'abord décrire précisément son arrestation, faite par Barbie lui-même, son court interrogatoire et sa déportation à Drancy, qui a eu lieu le 28 juillet 1944. Puis, l'inculpé et la partie civile entament un dialogue.

Les avocats de Elie Nahmias sont Maître BERMAN et Maître HECRENROTH.

Elie Nahmias a été convoqué plusieurs fois par le juge d'instruction mais n'a pas comparu le 11 avril 1985.

Dans ce procès, deux points sont importants pour la partie civile et Elie Nahmias va être particulièrement interrogé sur ces points :

Elie Nahmias dit qu'il reconnaît Klaus Barbie comme étant celui qui l'arrête en raison de sa confession juive.

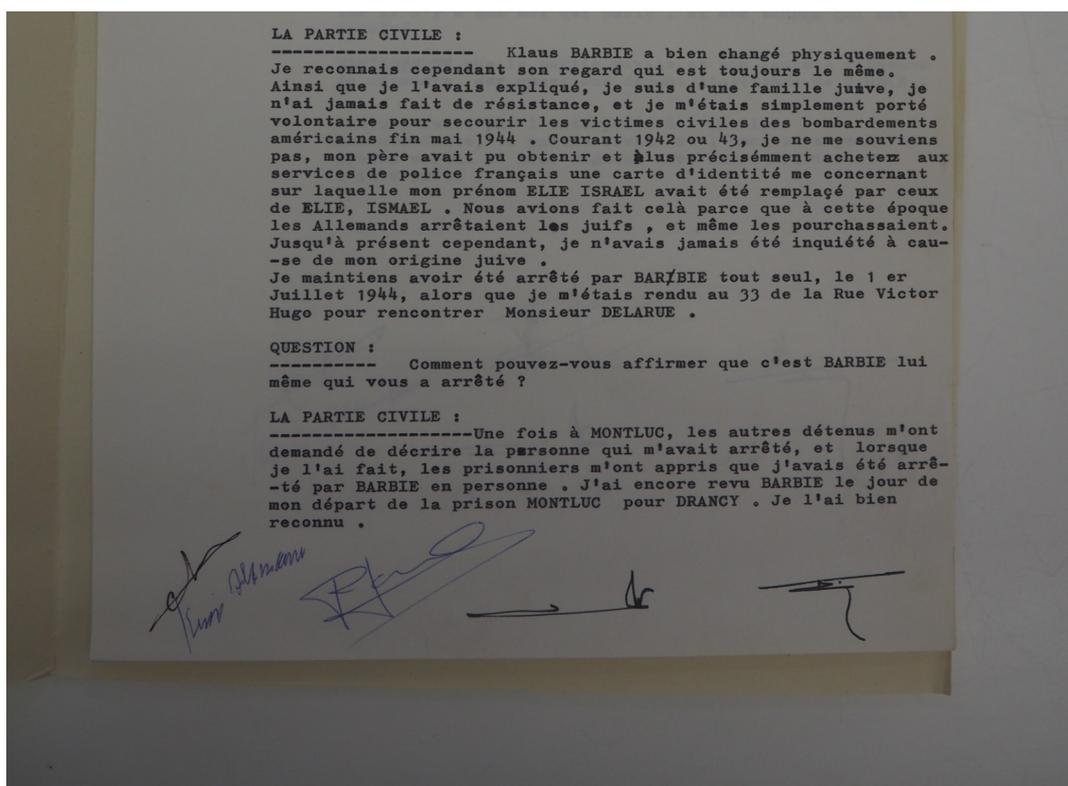
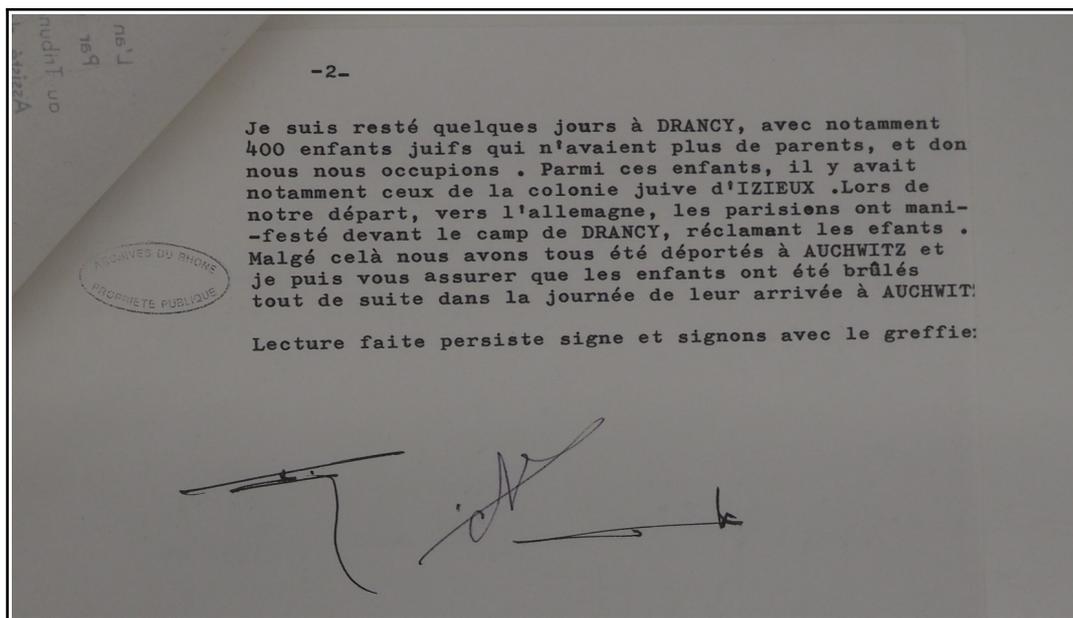


Illustration 24: 4544W30

Ensuite, Elie Nahmias parle des enfants d'Izieu, car il a été en détention avec eux à Drancy et s'est occupé d'eux. Il a été témoin de leur déportation.

7 4544W13

Elie Nahmias indique qu'il était en présence des enfants d'Izieu, et il a assuré que dès leur arrivé à Auschwitz, ils ont été brûlés.



Déclaration d'Elie Nahmias sur les enfants d'Izieu

Suite à la confrontation du 19 juillet 1983, Elie Nahmias a reçu une lettre injurieuse venant de l'Ambassade de la République d'Irak, qu'il a perçue comme une menace et a donc souhaité qu'une enquête soit faite pour en identifier l'auteur.

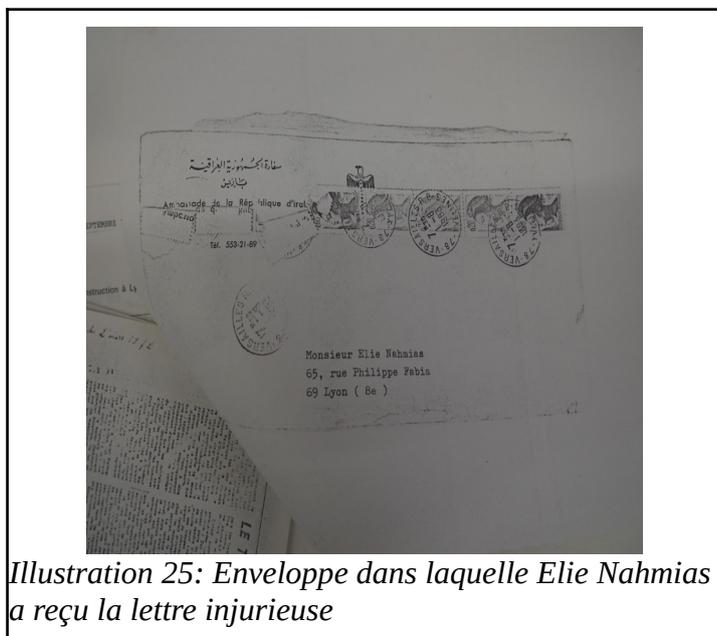


Illustration 25: Enveloppe dans laquelle Elie Nahmias a reçu la lettre injurieuse

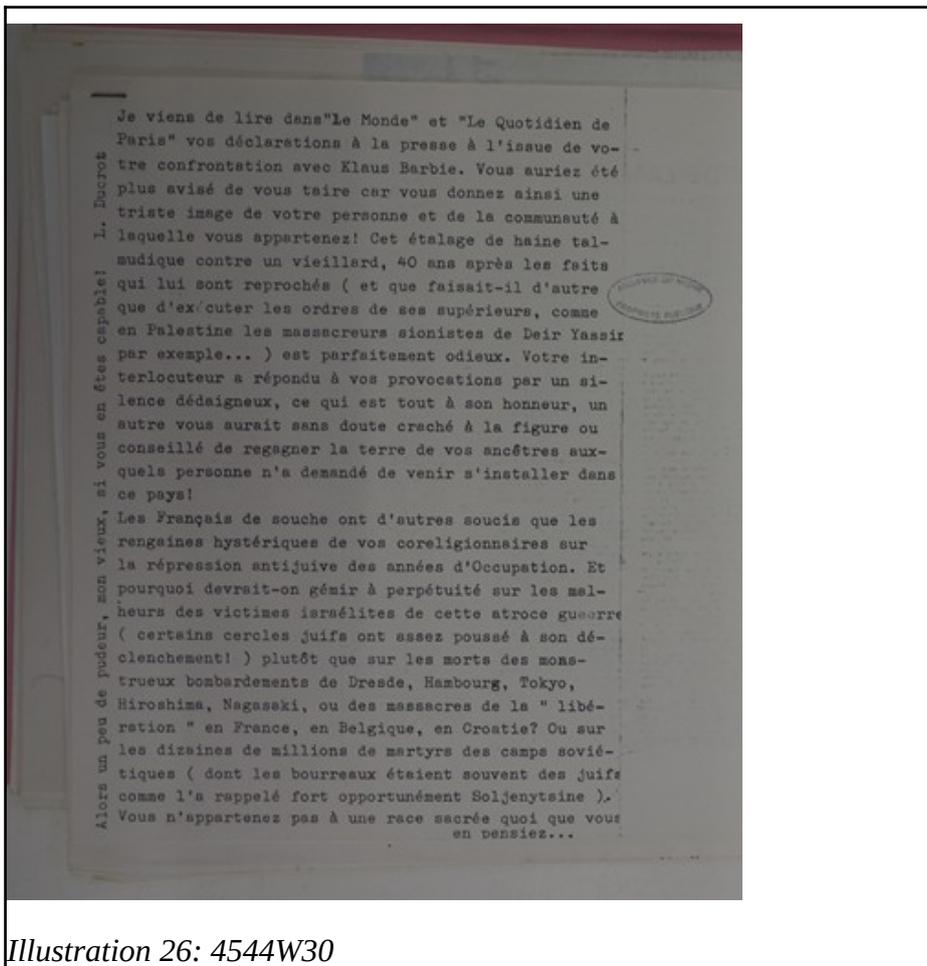


Illustration 26: 4544W30

Lettre injurieuse anonyme adressée à Elie Nahmias

Mais Christian Riss ne peut pas enquêter sur des affaires dont il n'est pas saisi, et a donc transmis la lettre de Mr Berman à Monsieur le Procureur de la République de Lyon.

ANNEXES

ANNEXE 1 Extrait de notre lettre de demande de rencontre à Monsieur Bloch

Nous avons souhaité réaliser un projet sur la mémoire de la Shoah en relation avec le programme d'histoire. Nous avons choisi de participer au projet européen "Convoi 77". Nous sommes intéressés par votre vécu et nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous en tant que témoin de cette époque.

Il est important pour nous que cette mémoire nous soit transmise à travers votre témoignage.

Le témoignage nous semble important et permettre de rendre plus réel le travail sur les sources d'un déporté du convoi 77 dont vous avez malheureusement fait parti.

Ainsi nous sollicitons votre venue afin de pouvoir écouter votre témoignage et échanger avec vous sur cette expérience.

Merci pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Questions élaborées pour la rencontre avec Monsieur Claude Bloch -

La vie avant

Avant votre arrestation, où viviez vous ? Avec qui ?

Que faisiez vous ?

Aviez vous peur ?

Avant votre arrestation, aviez vous connaissance de ce qu'il se passait dans les camps de concentration ?

L'arrestation

Quand et pourquoi avez vous été arrêté ? (En tant que juif ou pour d'autres raisons ?)

Par qui avez-vous été arrêté ?

Où vous trouviez vous lors de votre arrestation ?

Étiez vous avec d'autres personnes lors de votre arrestation ?

La déportation

Dans quelles conditions avez vous été déporté ?

Saviez-vous où vous alliez ?

Combien de temps a duré votre déportation ?

Avez vous été déporté avec votre famille ?

Si oui, avez vous été séparé ? Quand ?

Comment avez vous vécu, qu'avez vous ressenti suite à votre arrestation et votre déportation ?

La vie dans le camp

Dans quel(s) camps êtes vous arrivé ? Combien de temps êtes vous resté dans ce camp ?

D'après vous, pourquoi avez vous été sélectionné ?

Avez vous été déporté vers d'autre(s) camp(s) ?

Dans les camps, qu'est ce qui vous manquait le plus ?

Comment se passait une journée ?

Comment étiez vous traité dans le camp ? Avez vous subi des violences ?

Avez vous noué des liens particuliers avec d'autres prisonniers ?

La libération

Quand avez vous été « libéré » ? Par qui ?

Quelle est la première chose à laquelle vous avez pensé à votre libération ?

A votre retour, avez vous retrouvé des membres de votre famille ?

Le retour en France

Comment s'est passé votre retour en France ?

Avez vous eu des séquelles ? Avez vous eu besoin de parler de votre expérience ?

Avez vous pu en parler librement tout de suite ?

Avez vous suivi le procès de Nuremberg ? Qu'en avez vous pensé ?

En voulez vous à quelqu'un ? Avez vous eu envie de vous venger ?

Que ressentiez vous alors et maintenant par rapport aux Allemands ?

Avez vous mis du temps à vous réadapter au retour ? (combien de temps)

Êtes vous resté en contact avec d'autres prisonniers / déportés ?

Où êtes vous revenu ? Pourquoi ?

Quel métier avez vous fait ? Comment avez vous choisi votre métier ?

Comment avez vous pu reconstruire votre vie après ce que vous avez vécu ?

Avez vous une famille ?

Engagement pour témoigner

Quel est votre plus mauvais souvenir ? Qu'est ce qui a été le plus difficile pour vous ?

Pourquoi et quand avez vous décidé de témoigner ?

Avez vous reçu des reconnaissances pour vos témoignages ?

Pourquoi avez vous accepté de venir témoigner devant nous aujourd'hui ?

Êtes vous retourné dans le camp d'Auschwitz ? Pourquoi ? A quelle occasion ?

Si, demain, on vous proposait d'oublier tout ce que vous avez vécu lors de cette période, accepteriez vous ?

ANNEXE 2 la demande actuelle du titre de déporté politique

Voici à quoi ressemble désormais une demande effectuée. Elle contient normalement 6 pages, voici un extrait de la première :

La présentation est différente et les informations requises sont plus précises.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE

- DÉPORTÉ POLITIQUE
 INTERNÉ POLITIQUE

Présentée par :

Le déporté ou l'interné lui-même.
 Au nom du déporté ou de l'interné décédé ou disparu.

Si vous cochez la deuxième case, précisez votre état civil ci-après :

Nom de naissance :

Prénoms :

Adresse :

En qualité de :

<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Frère
<input type="checkbox"/> Descendant	<input type="checkbox"/> Sœur
<input type="checkbox"/> Ascendant	<input type="checkbox"/> Autre (précisez)

Indiquez les renseignements d'état civil concernant le déporté ou l'interné :

Nom de naissance :

Prénoms :

Né(e) le à

Nationalité

Date de naturalisation (éventuellement)

Adresse au moment de l'arrestation :

A. Si vous demandez vous-même l'attribution du titre de déporté ou d'interné, précisez :

Votre situation de famille au moment de l'arrestation :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Veuf |
| <input type="checkbox"/> Marié | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) |

Votre adresse actuelle :

Téléphone (facultatif) :

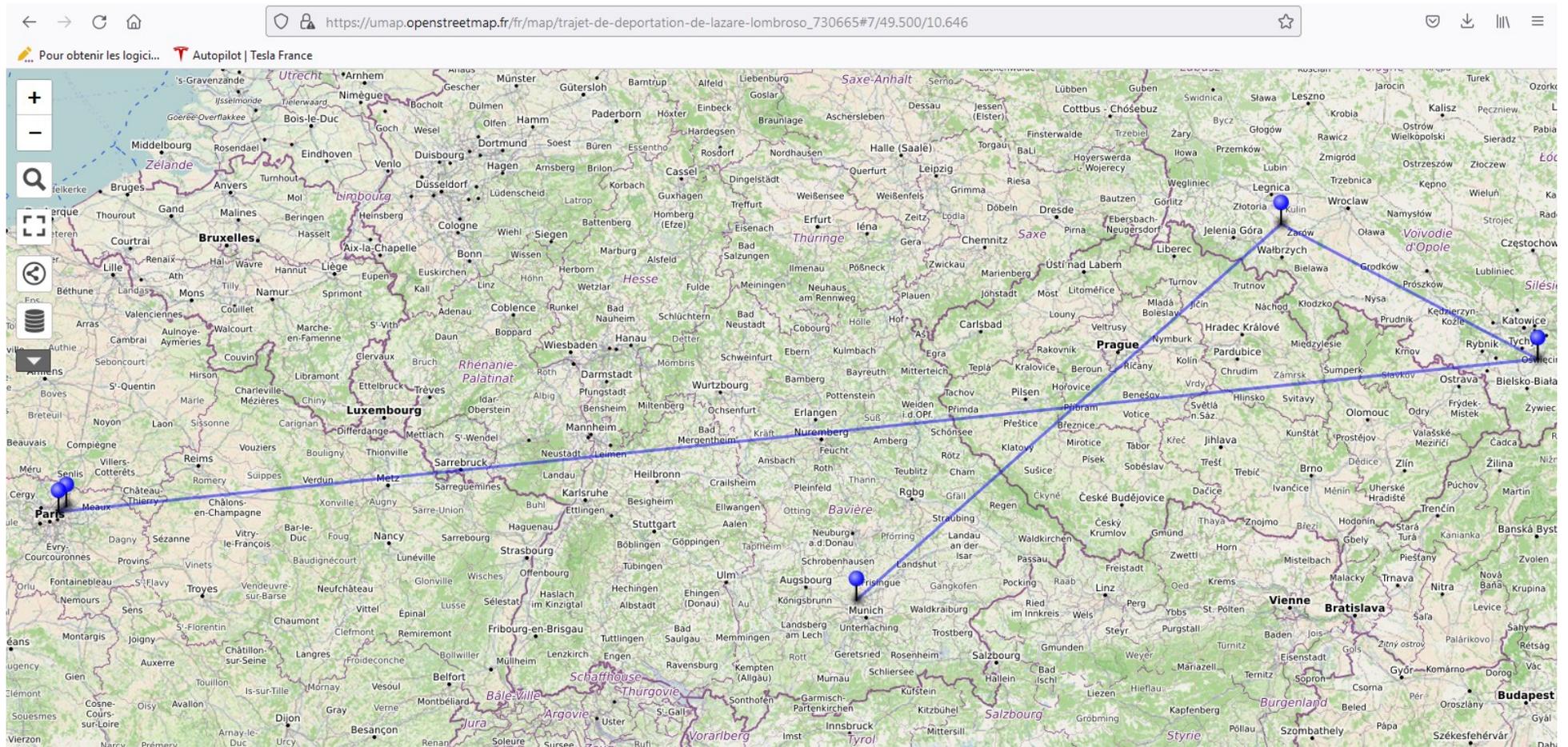
B. Si vous présentez une demande d'attribution du titre de déporté ou interné politique au nom du déporté ou de l'interné disparu ou décédé, même postérieurement au rapatriement, précisez :

En cas de décès (*):

La date : Le lieu :

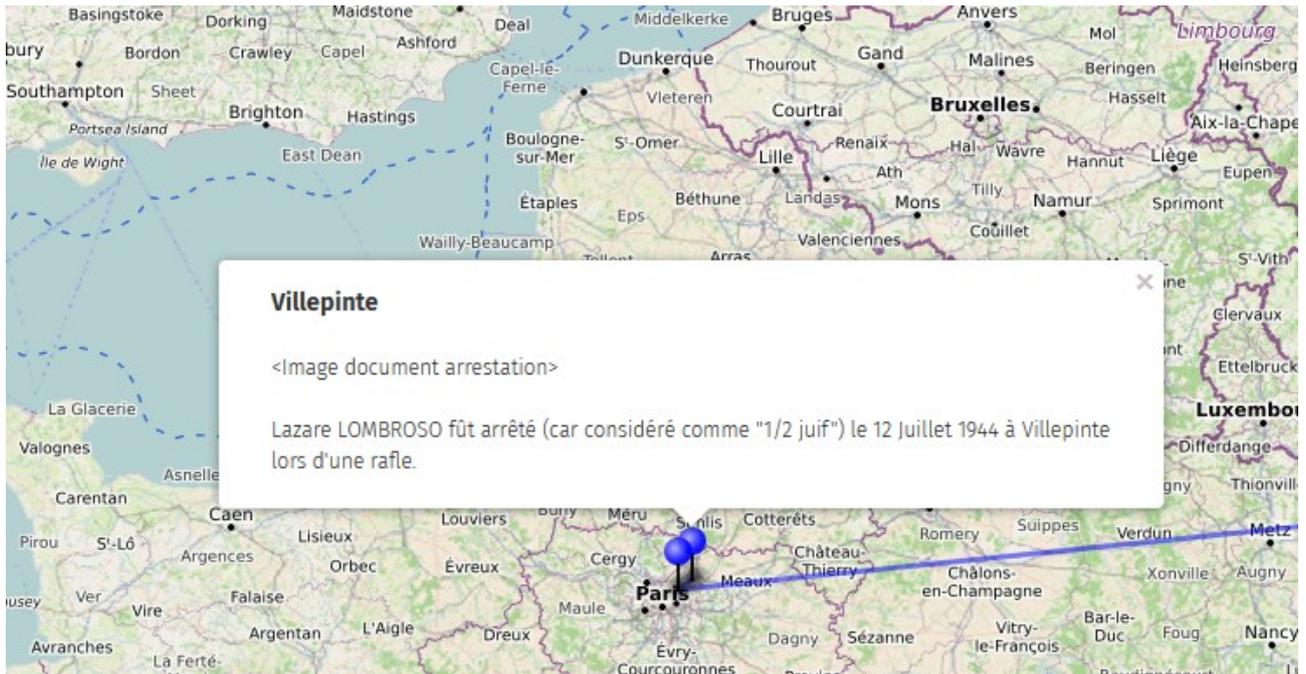
(*): Voir liste des pièces à fournir.

ANNEXE 3 carte umap Lazare Lombroso

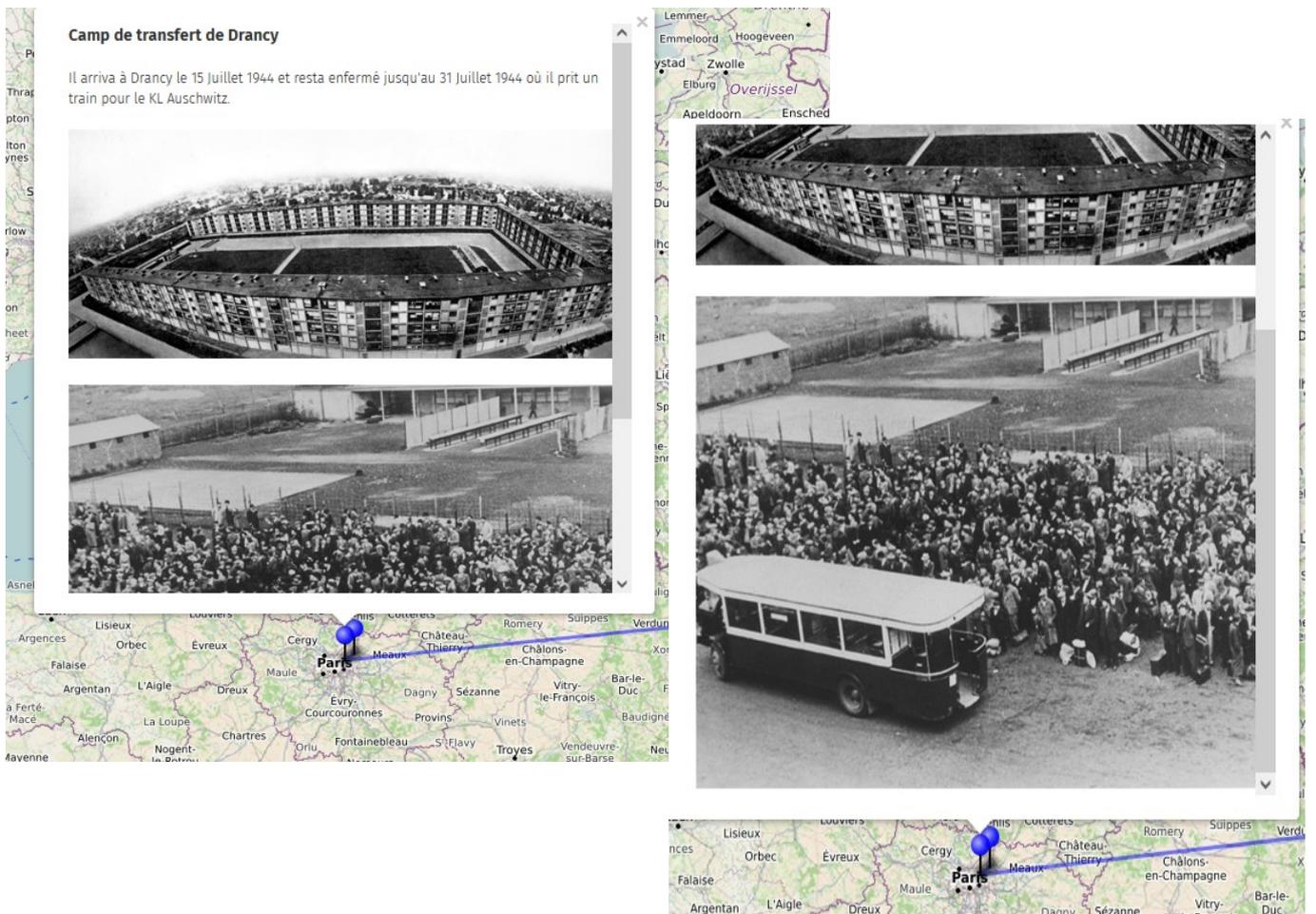


Pages suivantes, captures d'écran des légendes et illustration « cliquables » sur la carte umap concernant le trajet de déportation de Lazare Lombroso.

Légende 1 Villepinte



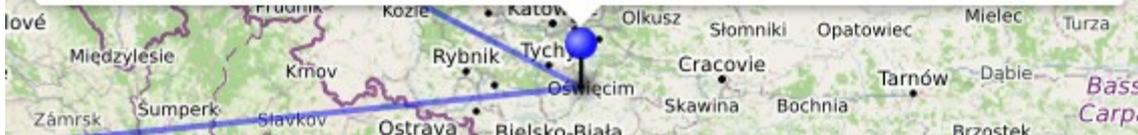
Légende 2 Drancy



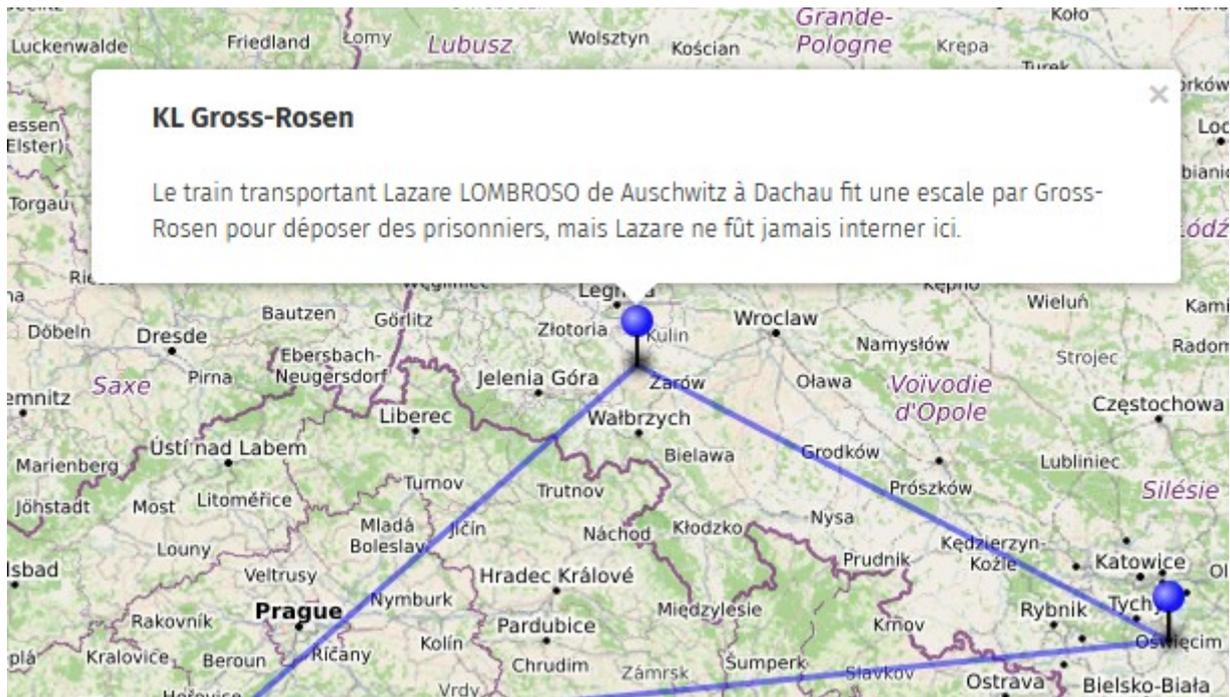
Légende 3 Auschwitz

KL Auschwitz

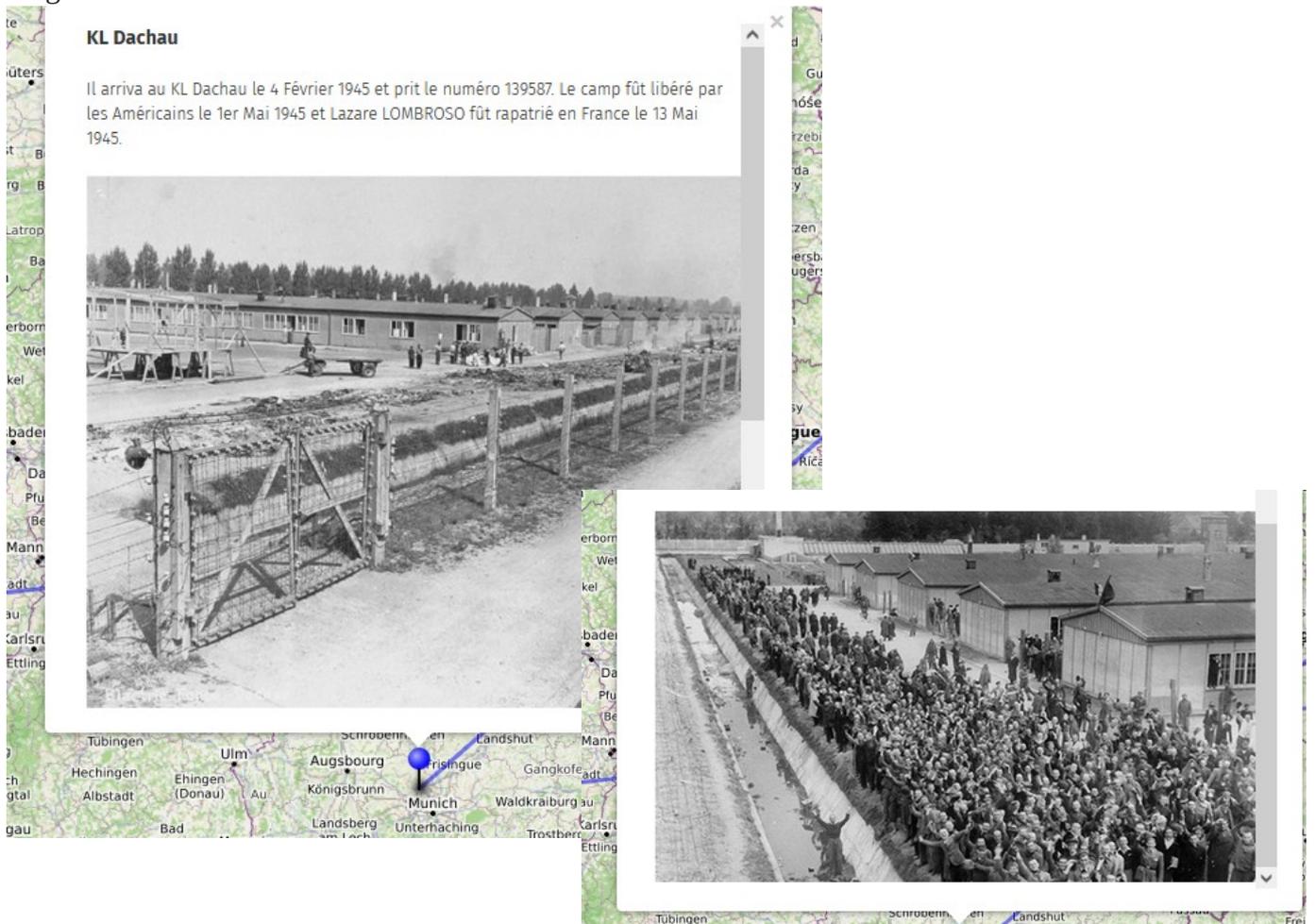
Il arriva le 3 Août 1944 au KL Auschwitz et se vit attribué le matricule B-3851. Il resta au KL jusqu'au 28 Janvier 1945, où il fût transféré d'urgence vers le KL Dachau via le KL Gross-Rosen.



Légende 4 Gross-Rosen



Légende 5 Dachau



ANNEXE 4 le témoignage de Lazare Lombroso

<https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>

“J’ai porté l’étoile de David et ai subi les nombreuses restrictions des lois antisémites de cette époque comme l’interdiction des lieux publics et le couvre-feu à vingt heures pour tous les Juifs. En 1943, j’avais alors quinze ans, je retirai mon étoile pour pouvoir me rendre au cinéma mais malheureusement un contrôle de police s’effectua et on me menaçait puis on me dit de « foutre le camp ». Je ne me fis pas prier. Le 12 juillet 1944, la police française m’arrêta avec ma mère suite à une dénonciation. Nous étions cachés à Villepinte chez des amis. Ma sœur, en revanche, était cachée ailleurs. La police voulut me mettre les menottes mais ma mère dit que je n’allais pas m’enfuir. Je fus remis à la Gestapo avant d’aller en prison. Je subis le « coup de la baignoire » pour me faire avouer où était ma sœur. Nous fûmes ensuite mis dans des wagons à bestiaux qui partirent pour une durée de trois jours et trois nuits pour finalement arriver à Auschwitz, le 3 août 1944. Ma mère lors de la visite préparatoire à Paris avait de la peine à descendre du wagon et du coup elle se fit « tabasser » par les SS et moi aussi car j’avais voulu l’aider. Le tri se fit, « gauche : le camp, droite : les fours crématoires ». Je fus mis en quarantaine, puis tatoué, et enfin affecté dans un bloc et dans un kommando de terrassement. Il y avait tous les « métiers » au sein du camp, certains avaient la chance de travailler à l’abri. A cinq heures, se faisait le lever avec de « l’ersatz » puis l’appel qui durait des heures. L’hiver, nous ne travaillions pas avant le lever du jour et du coup l’appel durait encore plus longtemps. Le travail se faisait en dehors du camp. Les kommandos étaient organisés avec un kapo (ancien détenu qui avait « droit de vie et de mort sur nous »). L’hiver, la terre était tellement gelée qu’il était difficile de creuser. Le midi, nous avions « une soupe » et j’espérais que le kapo allait remuer la soupe sinon ce n’était que de l’eau. Si personne ne passait pour avoir sa ration, les coups tombaient. Chaque déporté devait avoir sa gamelle et sa cuillère et il fallait faire attention à ne pas se la faire voler. Au dîner, nous avions un quart de pain avec de la margarine ou du saucisson. Le soir dans « les dortoirs », nous ne parlions tous que de nourriture, des souvenirs de plats cuisinés par nos femmes ou nos mères. Le soir, parfois il y avait des mises en rang où les SS retiraient cinquante personnes au hasard et les tuaient.” (Source: Témoignage de Lazare Lombroso fait le 16/12/2010 au Mémorial de la Le projet Shoah à Paris).

ANNEXE 5 LES SOURCES utilisées pour cette recherche

Les sources mises à disposition par « convoi77 »

Les sources de l'ITS et de la DAVCC ont été mises à disposition par les organisateurs du projet « convoi 77 ». Il nous a été conseillé de consulter également le site du « Mémorial de la Shoah »

Présentation de ces sources :

L'INTERNATIONAL TRACING SERVICE / ITS

L'International Tracing Service (ITS) est un centre d'archives et de documentation sur les persécutions nazies et la libération des survivants. Sur la base de plus de 30 millions de documents, il procure aux anciens persécutés et à leurs descendants des informations sur l'incarcération, le travail forcé ainsi que sur l'assistance des Alliés dans l'après-guerre.

Les élèves ont également eu à leur disposition une liste de sites internet en lien avec la recherche, en plus des sites et informations qu'ils ont pu trouver par leurs recherches personnelles sur internet.

La Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC)

À CAEN Les archives du PAVCC de Caen, antenne du Service Historique de la Défense, regroupent notamment des dossiers concernant les individus décédés ou non, reconnus victime de guerre et/ou ayant reçu la mention « mort pour la France » et « mort en déportation ». Des archives nominatives concernant les prisonniers de guerre et les travailleurs partis en Allemagne y sont également conservées. Ces dossiers peuvent s'avérer très utiles pour retracer un parcours et comprendre les démarches qui ont pu être menées après-guerre par l'interné ou sa famille.

LE MÉMORIAL DE LA SHOAH À PARIS

Sur le territoire français, le mémorial de la Shoah mène une démarche similaire au centre Yad Vashem en faisant des recherches sur les victimes de la Shoah arrêtées en France décédées ou ayant survécu. Sur leur site internet, il est possible d'interroger une base nominative contenant la liste du Mur des noms (victimes de la déportation), le registre des Juifs tués en France hors déportation, le registre des Juifs résistants membres des réseaux de l'Organisation Juive de Combat et le registre des Justes de France recensés par Yad Vashem. La base de données que vous pouvez consulter en ligne a été réalisée grâce à divers documents d'archives, ce qui peut expliquer certaines divergences d'orthographe, sur le nom, le prénom ou la date de naissance.

Les médiateurs du Mémorial National de la prison de Montluc nous ont communiqué les archives à leur disposition et ont partagé les documents de travail pour démarrer la recherche.

Les sources pour Lazare Lombroso

Les organisateurs de « convoi 77 » nous ont envoyé

- des documents provenant de la DAVCC
- un certificat de dépôt à la Préfecture de Police de Paris.
- beaucoup de documents provenant de de l'ITS

Le site du Mémorial de la Shoah a également été utilisé.

Un élève a fait de nombreuses recherches personnelles et a contacté notamment par mail le groupe qui s'occupe des archives du musée d'Auschwitz-Birkenau, Équipe du Bureau des Anciens Détenus, Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Sites internet particuliers concernant le témoignage de Lazare

<https://www.nadir.org/nadir/kampagnen/mittenwald/2005/bro/Zweimal-auf-dem-Todesmarsch.html>

https://www.musee-armee.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Support-Visite-Fiches-Objets/Fiches-1939-1945/MA_fiche-objet-etoile-jaune.pdf

<https://www.deportesdelyon.fr/les-archives-par-famille-a-m/enfants-lombroso>

Les sources pour Elie Nahmias

Les organisateurs de « convoi 77 » nous ont envoyé

- des documents provenant des archives de la DAVCC SHD de Caen
- un certificat de dépôt à la Préfecture de Police de Paris.
- beaucoup de documents provenant de de l'ITS (International Tracing Services) de Bad Arolsen.

Monsieur Philippon, médiateur du Mémorial National de la prison de Montluc s'est rendu aux archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon et nous a communiqué les résultats de ses recherches

Sources des archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon :

-Fonds Montluc 3335W (archives en ligne), "le fonds Montluc" aux archives départementales du Rhône et métropolitaines sous la côte 3335W. Il s'agit des documents rassemblés ou produits par la police judiciaire après la guerre pour retrouver la trace des victimes de la prison de Montluc.

Source : Arch.dép.Rhône 3335 W 27

Il s'agit d'une fiche d'indexation pour le fichier créé par la police judiciaire après-guerre pour retrouver les noms des victimes internées à Montluc et ce qu'elles sont devenues.

<https://archives.rhone.fr/ark:/28729/fzlr8t4vkv0n/442b4697-bacc-43ae-9f1b-4d38b868613d>

Source : Arch.dép.Rhône 3335 W 10

Il s'agit d'une fiche de renseignement, résultat de l'enquête menée par la police judiciaire sur le parcours d'Elie Nahmias.

<https://archives.rhone.fr/ark:/28729/fzlr8t4vkv0n/3e4babde-3170-42ca-887d-0ae90e4f3eb9>

-Source : Fonds 4544W 13 (Procès de Klaus Barbie)

Il s'agit du procès-verbal de confrontation entre Elie Nahmias et Klaus Barbie.

-Source : Fonds 4544W 17 (Procès de Klaus Barbie)

documents 1 et 2 Photographies de la baraque surnommée "la baraque aux Juifs" prise par le SRIJ (Service régional de l'identité judiciaire) le 24 novembre 1944.

-Source : Fonds 4544W 30 (Procès de Klaus Barbie)

Le site du Mémorial de la Shoah a également été utilisé.

ANNEXE 6 Liste des élèves qui ont réalisé le travail (numéros d'anonymat)

0694151m/01

0694151m/02

0694151m/03

0694151m/04

0694151m/05

0694151m/06

0694151m/07

0694151m/08

0694151m/09

0694151m/10

0694151m/11

0694151m/12

0694151m/13

0694151m/14

0694151m/15

0694151m/16

0694151m/17

0694151m/18

0694151m/19

0694151m/20

0694151m/21

0694151m/22

0694151m/23

0694151m/24

0694151m/25

0694151m/26

0694151m/27
0694151m/28
0694151m/29
0694151m/30
0694151m/31
0694151m/32
0694151m/33
0694151m/34
0694151m/35
0694151m/36
0694151m/37
0694151m/38
0694151m/39
0694151m/40
0694151m/41
0694151m/42
0694151m/43
0694151m/44
0694151m/45
0694151m/46
0694151m/47
0694151m/48
0694151m/49
0694151m/50
0694151m/51
0694151m/52
0694151m/53
0694151m/54
0694151m/55